



À la une.

Le dispositif français de lutte contre la contrefaçon.

SYNTHÈSE. PAGE 10.



Grand angle.

Lutte contre le blanchiment d'argent, Guichet unique national et Team France Export.

SYNTHÈSE. PAGE 26.



Focus régional.

Direction régionale de Nantes : organisation des services douaniers et témoignage de l'entreprise Humeau.

SYNTHÈSE. PAGE 40.



Douane Magazine. 14



La douane
et la lutte contre
la contrefaçon

1365 LE CLOS DES LAMBRAYS 1593 CHÂTEAU D'YQUEM
1668 DOM PÉRIGNON 1729 RUINART 1743 MOËT & CHANDON
1765 HENNESSY 1772 VEUVE CLICQUOT 1780 CHAUMET 1815 ARDBEG
1817 COVA 1828 GUERLAIN 1832 CHÂTEAU CHEVAL BLANC
1843 KRUG 1843 GLENMORANGIE 1846 LOEWE 1849 MOYNAT
1849 ROYAL VAN LENT 1852 LE BON MARCHÉ 1854 LOUIS VUITTON
1858 MERCIER 1860 TAG HEUER 1860 JARDIN D'ACCLIMATATION
1865 ZENITH 1870 LA SAMARITAINE 1884 BULGARI 1895 BERLUTI
1908 LES ECHOS 1916 ACQUA DI PARMA 1924 LORO PIANA
1925 FENDI 1936 FRED 1944 LE PARISIEN 1945 CÉLINE
1947 DIOR 1947 EMILIO PUCCI 1951 WENJUN 1952 GIVENCHY
1958 STARBOARD CRUISE SERVICES 1959 CHANDON 1960 DFS
1969 SEPHORA 1970 KENZO 1970 CAPE MENTELLE
1976 BENEFIT COSMETICS 1977 NEWTON VINEYARD 1980 HUBLOT
1984 MAKE UP FOR EVER 1984 THOMAS PINK 1984 DONNA KARAN
1984 MARC JACOBS 1985 CLOUDY BAY 1991 FRESH
1993 BELVEDERE 1998 BODEGA NUMANTHIA 1999 CHEVAL DES ANDES
1999 TERRAZAS DE LOS ANDES 2001 DE BEERS DIAMOND JEWELLERS
2004 NICHOLAS KIRKWOOD 2005 EDUN 2006 HÔTELS CHEVAL BLANC
2010 NOWNESS

LVMH
♦
LA PASSION CRÉATIVE

Éditorial.



La lutte contre la contrefaçon consiste à protéger l'économie nationale en préservant la capacité des entreprises à créer des emplois et à innover, mais aussi, à lutter contre les grands trafics qui menacent la santé et la sécurité des consommateurs.

Elle constitue une priorité d'action de la douane qui, pour maintenir son efficacité, a noué un partenariat étroit avec le secteur privé : les titulaires de droits et leurs représentants, l'Union

des fabricants (UNIFAB) ou encore le Comité national anti-contrefaçon (CNAC).

Le 14^e numéro de Douane Magazine revient sur ce partenariat, sur le dispositif français de lutte contre la contrefaçon (les services douaniers compétents, les outils juridiques à disposition) et sur les dernières actualités douanières en la matière (participation des titulaires de droits au paiement des frais de

stockage et de destruction des marchandises, dématérialisation de la procédure de dépôt et de gestion des demandes d'intervention, etc.). Vous y lirez, en outre, les témoignages de représentants du secteur privé, des différentes directions de la direction générale des douanes et droits indirects travaillant sur cette problématique et de services douaniers de terrain (les pôles d'action économique et d'orientation des contrôles de la direction régionale des douanes de Nantes).

Au-delà, ce numéro est l'occasion de faire le point sur l'actualité douanière en matière de lutte contre la fraude, avec notamment le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le secteur des marchands d'art, mais aussi d'action économique, avec le partenariat fructueux noué entre la douane et la Team France Export.

Je vous laisse sans plus attendre découvrir ce numéro et vous souhaite une bonne lecture. ■

Isabelle Braun-Lemaire

Directrice générale des douanes
et droits indirects

« La lutte contre la contrefaçon constitue une priorité d'action de la douane. »



Sommaire.

1. Flash infos.

7.

Actualités.

Brexit, création du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) et lancement du site oups.gouv.fr.



9.

Chiffres clés.

Lutte contre la fraude et action économique de la douane.

2. À la Une.

10.

Lutte anti-contrefaçon.

Présentation du dispositif français de lutte contre la contrefaçon et chiffres-clés.



15.

Témoignage croisé.

Sous-directrice du commerce international (COMINT), sous-directeur des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude (JCF) et directeur de la direction du renseignement douanier (DRD) de la DGDDI.

3. Grand angle.

26.

Renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur des marchands d'art.

Guichet unique national : de nouvelles avancées vers le dédouanement tout-dématérialisé et sécurisé.

La douane, partenaire-clé de la Team France Export.

Interview de Christophe Lecourtier, DG de Business France.

L'accompagnement de la société WIKO par la cellule conseil aux entreprises de Marseille.



4. Focus régional.

40.

Direction régionale de Nantes.

La douane, acteur du développement des entreprises ligériennes.

Agir vite face à la contrefaçon : entretien avec l'entreprise Humeau.



49.

Agenda.

Les événements à ne pas manquer.





**LOGICIELS
ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES
BDD RÉGLEMENTAIRES
FORMATION**

1. Flash infos.

Actualités

Brexit : état d'avancement des négociations



Le 23 juillet 2019, M. Boris Johnson a succédé à Mme Theresa May au poste de Premier ministre britannique après une campagne électorale au sein de son parti qu'il a remporté avec 66,4 % des voix, contre 33,6 % pour son opposant M. Jeremy Hunt. M. Boris Johnson a clairement confirmé dès son élection qu'il était prêt à quitter l'Union européenne sans accord, à moins que des modifications substantielles ne soient apportées à l'accord de retrait. Dans ce cadre, et avec l'aide d'un gouvernement fortement renouvelé, il a décidé d'accélérer les préparatifs à un *no-deal*, dont M. Michael Gove a désormais pris la tête au sein du Cabinet, grâce notamment à la dotation d'une enveloppe supplémentaire de 2 milliards de livres. Les mois de septembre et octobre 2019 s'annoncent donc particulièrement décisifs et la probabilité d'une sortie sans accord n'en paraît que renforcée.

Entreprises, munissez-vous rapidement de votre numéro EORI

À compter de la date du Brexit et en cas de *no deal*, dès minuit, tous les opérateurs désirant dédouaner en France des marchandises provenant du Royaume-Uni devront être identifiés via un numéro d'enregistrement EORI (*Economic Operator Identification and Registration*), délivré par un pays membre de l'Union européenne.

Enveloppe logistique : une nouvelle fonctionnalité de la frontière intelligente

L'enveloppe logistique est une nouvelle fonctionnalité de la frontière intelligente. Elle sera disponible dès la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Elle vous permettra de regrouper plusieurs déclarations afin de gagner du temps pour traverser la frontière Transmanche, tant à l'import qu'à l'export. Que vous soyez une entreprise, un déclarant ou un conducteur, celle-ci sera accessible à tous depuis votre navigateur Internet sur votre ordinateur et sur votre smartphone, sans avoir besoin de posséder un compte produane.



DRIVE : Déclaration sur Registre Informatisé des Véhicules



DRIVE est un nouveau service en ligne offert aux redevables de la taxe spéciale sur les véhicules routiers (TSVR), accessible depuis le portail des services en ligne pro.douane.gouv.fr. Il vous permet d'effectuer les principales formalités déclaratives relatives à la TSVR, à savoir : déclarer en ligne vos véhicules et transmettre les justificatifs par voie électronique ; déclarer l'arrêt définitif de votre véhicule ; consulter le statut de l'ensemble de vos véhicules ; consulter le détail de vos avis de paiement.

Transformation du SNDJ en SEJF

Le 1^{er} juillet 2019, le Service national de douane judiciaire est devenu le Service d'enquêtes judiciaires des finances. Près d'une trentaine d'agents de la DGFIP formés aux missions de police judiciaire ont rejoint le service au sein d'une nouvelle unité, pour enquêter sur des faits de fraude fiscale complexe. Conséquence directe de la loi relative à la lutte contre la fraude du 23 octobre 2019, cette transformation du service concrétise un projet ancien, celui de doter Bercy d'une « police fiscale » à la française en complémentarité de l'expertise des officiers de la douane judiciaire.

Lancement du site oups.gouv.fr

Le 4 juin dernier, Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, a lancé le site oups.gouv.fr. Dans une démarche de transparence et d'accompagnement, ce site recense les principales erreurs commises par les Français lors de leurs démarches administratives et apporte des informations pour les éviter et les corriger.

Ce site est une mise en œuvre concrète du droit à l'erreur, élément phare de la loi pour un État au service d'une société de confiance (Essoc), qui entend renforcer la relation de confiance entre les usagers et l'administration.



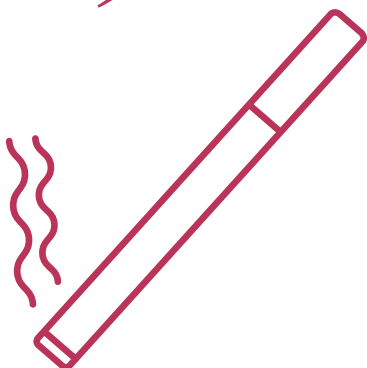
Marie-Eve Gahié et Madeleine Malonga championnes du monde !

Marie-Eve Gahié (-70kg) et Madeleine Malonga (-78kg), membres de l'équipe de France douane, ont obtenu au championnat du monde de judo de Tokyo des 29 et 30 août 2019, leur premier titre mondial.

Chiffres-clés

29,6

tonnes de
tabac saisi
le 24 juillet
2019 par
les
douaniers
d'Hendaye



25

officiers fiscaux judiciaires
formés en 2019
pour exercer des missions
de police judiciaire

212

réunions
Douane-Entreprises
en 2018

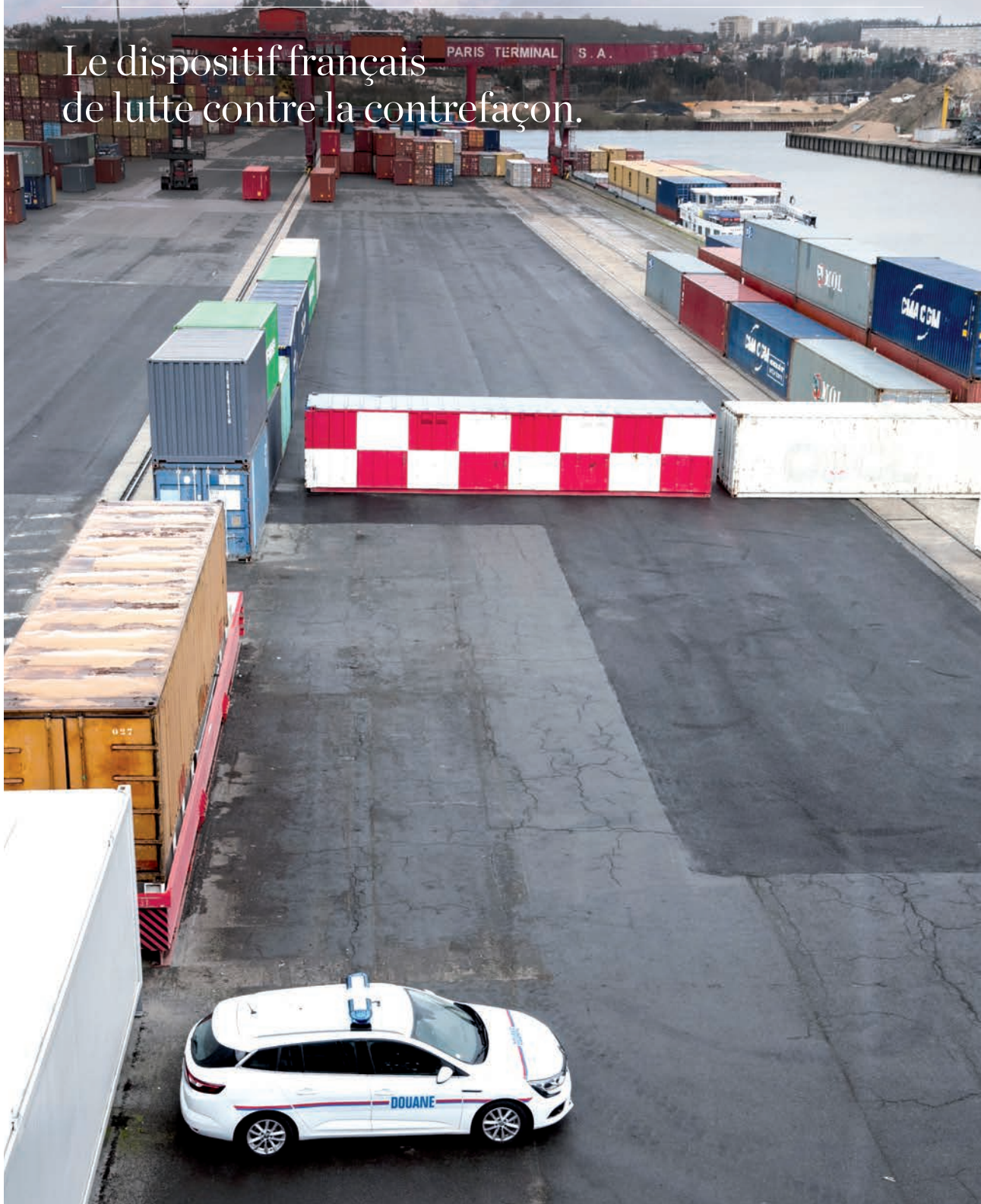


59,2

millions de produits contrôlés
en 2018 dont 6,7M de jouets (+17,7%)

2. À la une.

Le dispositif français
de lutte contre la contrefaçon.



Présentation du dispositif français de lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon se définit comme une atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

Les produits de contrefaçon induisent en erreur le consommateur sur leur niveau de qualité attendu et peuvent constituer une menace pour leur santé. Pour les entreprises, il s'agit d'une atteinte à leur activité, entraînant une perte de parts de marché et une dégradation de leur image de marque. Pour les États, la contrefaçon a un coût économique, social et de santé publique important.

La lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI) constitue une priorité d'action de la douane. Parce qu'elle consiste à la fois à protéger la capacité d'innovation des entreprises et à lutter contre les grands trafics, l'action de la douane dans ce domaine se situe au confluent de l'action économique et de la lutte contre la fraude.

La lutte contre la contrefaçon repose donc en France sur un partenariat étroit entre les titulaires de droits de propriété intellectuelle et la douane. Entreprises et administration concourent ensemble au retrait des marchandises contrefaisantes du marché.

Les moyens d'action à la disposition des entreprises et de la douane dans la lutte contre la contrefaçon

Le dispositif de lutte contre la contrefaçon est fondé sur le principe de la demande d'intervention. Il s'agit d'une démarche volontaire du titulaire d'un droit de propriété intellectuelle (marque, droit d'auteur, brevet, indications géographiques protégées...) qui sollicite la mise en place d'une surveillance douanière de marchandises susceptibles de porter atteinte à un droit préalablement enregistré auprès, par exemple, de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) au niveau national et de l'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle) au niveau européen.

La demande d'intervention confère aux agents des douanes un pouvoir spécifique de retenue des marchandises suspectées **de contrefaire un DPI pendant une durée de 10 jours**. Durant ce délai, le titulaire de droits est tenu de fournir une expertise relative à l'éventuelle violation d'un droit dont il est titulaire et a accès à des informations couvertes par le secret professionnel.

Les agents des douanes ont une capacité d'intervention sur

l'ensemble du territoire :

- en frontière, sur les flux internationaux de marchandises (importation/exportation) au titre du règlement (UE) 608/2013;
- sur le territoire national (à la détention/circulation) au titre du code de la propriété intellectuelle.

À l'issue du délai de dix jours :

- le cas le plus fréquent est la mise en œuvre d'une procédure de **destruction simplifiée, afin de retirer rapidement les marchandises contrefaisantes du marché**. Elle nécessite un accord des parties (titulaire de droit et détenteur) et permet de détruire la marchandise sans recourir à un juge. La douane a un rôle d'intermédiaire et de gardien temporaire des marchandises jusqu'à leur destruction. Elle ne relève pas d'infraction à l'encontre du détenteur des marchandises. Les titulaires de droits contribuent aux frais engagés pour le stockage et la destruction des marchandises concernées;
- la douane française dispose, par ailleurs, d'un **droit de saisie autonome** qui lui permet de retirer sans délai du marché les marchandises possiblement dangereuses pour les consommateurs ou encore lorsqu'elle suspecte des organisations criminelles d'être à l'origine du trafic considéré. Le cas échéant, la douane peut ensuite engager des poursuites judiciaires, en lien avec le titulaire de droits.





Les services douaniers compétents pour lutter contre ce phénomène

La direction générale gère les demandes d'intervention, ainsi que la stratégie en matière de politique du renseignement et de lutte contre la fraude.

La mise en œuvre des contrôles physiques de marchandises en frontière et sur l'ensemble du territoire incombe aux brigades et bureaux de douane, ainsi qu'aux services spécialisés dans les contrôles postaux et fret express.

Les services spécialisés dans le démantèlement de filières criminelles organisées, tels que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et son service dédié à la lutte contre la fraude sur Internet, Cyberdouane, mais également les services douaniers d'investigation et de renseignement interviennent également.

Enfin, le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC), créé en 2016, met en œuvre des solutions techniques de traitement de masse des données,

afin de détecter les flux à risque et d'orienter l'action des services.

Un dispositif fondé sur le partenariat

La lutte contre la contrefaçon passe par une étroite coopération entre les titulaires de droits et leurs représentants et les services douaniers, à travers la demande d'intervention.

Ce partenariat se traduit également par une coopération active avec le secteur privé au travers notamment du Comité national anti-contrefaçon (CNAC), créé en avril 1995, qui réunit des acteurs publics et privés concernés par le respect des droits de propriété intellectuelle et la lutte anti-

contrefaçon. Son rôle est de renforcer l'échange d'informations, faciliter le partage de bonnes pratiques, coordonner des actions concrètes et formuler des propositions de réformes.

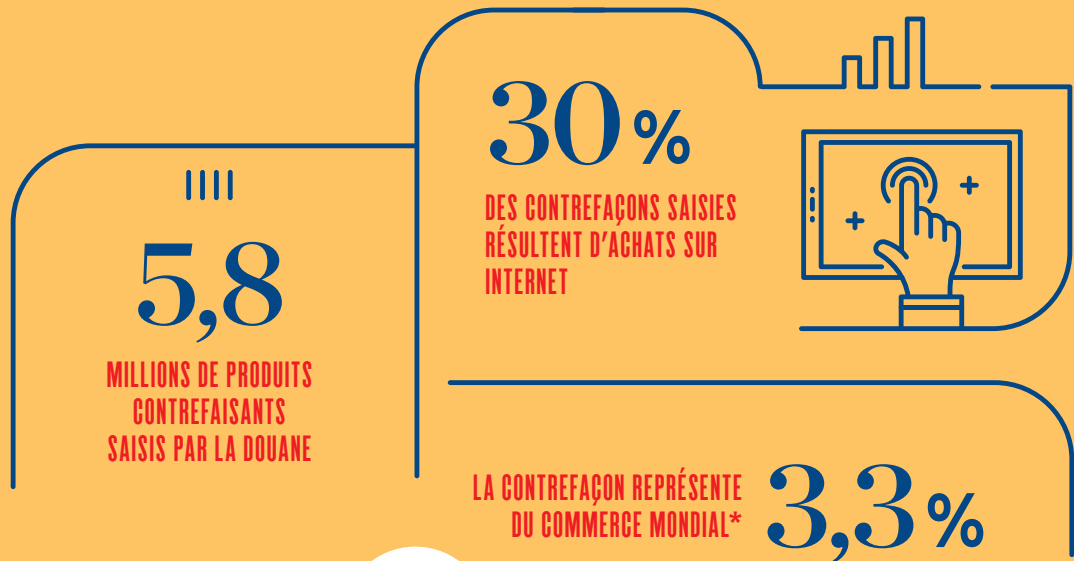
La douane entretient également un partenariat étroit avec les fédérations de titulaires de droits, en particulier l'**Union des Fabricants (UNIFAB)**. Créée en 1872 pour défendre les droits de propriété intellectuelle des entreprises, l'UNIFAB regroupe environ 200 entreprises et fédérations professionnelles de tous les secteurs industriels et commerciaux. Elle organise chaque année des manifestations, telles que la journée mondiale anti-contrefaçon. L'UNIFAB assure également des **sessions de sensibilisation « vrai/faux » à l'attention des agents des douanes**, qui ont pour but de faciliter la détection par les services des produits contrefaisants.

Enfin, la douane participe au **comité Bercy contrefaçon** qui réunit les différentes directions concernées du ministère des finances (DGDDI, DG Trésor, DGE, DGCCRF, INPI).

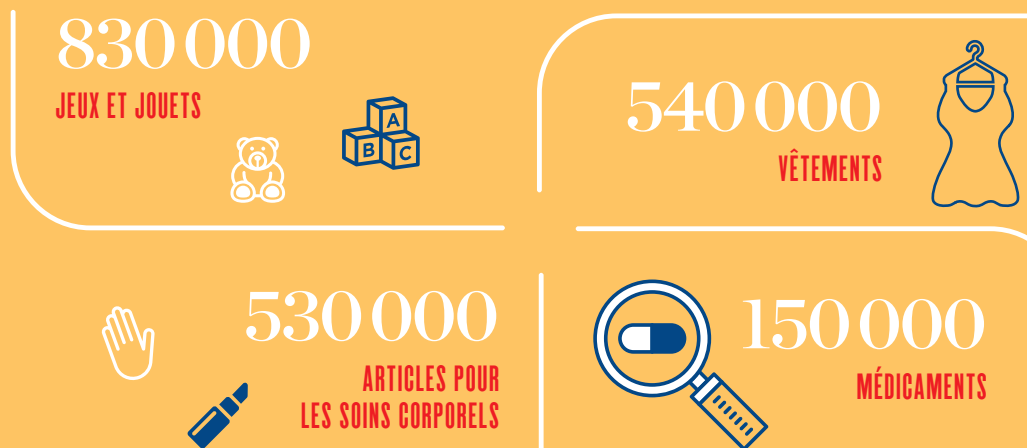
Ce dispositif permet de saisir près de 6 millions d'articles contrefaisants chaque année dont une partie croissante dans le e-commerce.

« Entreprises et administration concourent ensemble au retrait des marchandises contrefaisantes du marché. »

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA CONTREFAÇON



EN 2018, LES PRODUITS CONTREFAISANTS SUIVANTS ONT ÉTÉ STOPPÉS EN FRONTIÈRE :



LES CHIFFRES DES DEMANDES D'INTERVENTION (DI) EN 2018 :



Témoignage croisé.



Hélène Guillemet,
Sous-directrice
du commerce
international
(COMINT), DGDDI



Gil Lorenzo,
Sous-directeur des
affaires juridiques
et lutte contre
la fraude (JCF),
DGDDI



Luc Périgne,
Directeur de
la direction du
renseignement
douanier (DRD),
DNRED

Au sein de la Direction générale des douanes et droits indirects, la sous-direction du commerce international (COMINT) est en charge de la politique du dédouanement, des restrictions et de la sécurisation des échanges, de la politique tarifaire et commerciale, de l'action économique au bénéfice des entreprises. La sous-direction des affaires juridiques et lutte contre la fraude suit, quant à elle, les affaires juridiques et contentieuses, la politique des contrôles et la lutte contre la fraude. Enfin, au sein de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières, la DRD est une centrale de renseignement. Elle gère et anime la filière renseignement, élabore le plan national de renseignement, centralise et traite le renseignement sur la fraude.

Quels sont les nouveaux enjeux en matière de contrefaçon ?

Gil Lorenzo : L'explosion du commerce électronique représente aujourd'hui un enjeu majeur dans la lutte contre les contrefaçons : les nouvelles technologies ont facilité et accéléré l'accès aux produits licites mais également accru l'offre

de produits illicites et, notamment, des contrefaçons. Les saisies réalisées dans le e-commerce représentent aujourd'hui 30% de nos interceptions et 60% de nos procédures, alors que le phénomène était quasiment résiduel il y a quelques années. La prolifération d'envois par colis postal ou fret express génère des

coûts de contrôle conséquents, pour des quantités interceptées bien moindres que dans le fret conteneurisé.

Quelle est la stratégie de la douane pour y répondre ?

Gil Lorenzo : Pour répondre à ces nouveaux enjeux, nous avons

MyTower

La solution flexible
qui permet de gérer la
conformité du commerce
international et des
opérations douanières.

MyTower DOUANE

- ▶ Gestion des instructions de dédouanement
- ▶ Contrôle automatique des déclarations
 - ▶ Contrôle des brokers
- ▶ Contrôle des droits et taxes
 - ▶ Suivi des ECS
- ▶ Reporting avancés
- ▶ Analyse de la performance économique

MyTower FREE TRADE ANALYTICS

- ▶ Classification
- ▶ Calcul et gestion des origines
- ▶ Import/Export Contrôle et Gestion des Licences
- ▶ Contrôle des embargos et parties sanctionnées
- ▶ Veille réglementaire

MyTower est la tour de contrôle digitale collaborative conçue par ALIS.
ALIS - Depuis 25 ans, des experts au service de la conformité et
de la mise en performance des opérations Transport, Douane, Trade et OEA.

Contactez Alain Cohen au +33 6 07 38 81 25



CHECK IN OK ?

HTDS

Hi-Tech Detection Systems

LE RÉFLEXE SÛRETÉ

DES SOLUTIONS D'INSPECTION HI-TECH
POUR DES CONTRÔLES EFFICACES

CHECKPOINT **CARGO** **NRBCE**

HTDS vous propose des solutions **dissuasives, fiables et économiques** pour limiter vos risques.

Société HTDS - info@htds.fr - www.htds.fr - Tel : +33 (0)1 64 86 28 28

adapté nos méthodes de travail : la douane française a créé un service national d'analyse de risque et de ciblage (SARC). Ce service, doté d'outils et d'agents spécialisés, analyse les données en masse afin d'orienter plus efficacement les contrôles douaniers. Nous avons également développé le service Cyberdouane, qui a pour mission de lutter contre les fraudes douanières sur Internet. D'une manière générale, la douane s'est dotée d'un plan spécifique de lutte contre la fraude sur Internet fondé, notamment, sur la coopération avec les différents acteurs de l'Internet légal. Nous nous sommes engagés dans la conclusion de protocoles de coopération avec les opérateurs du e-commerce, à l'image des initiatives propres de la Commission européenne.

En quoi la contrefaçon peut-elle être considérée comme une menace pour la santé publique, la sécurité des consommateurs et l'économie nationale ?

Hélène Guillemet : Sur les 5,8 millions d'articles contrefaisants interceptés en 2018, les saisies de contrefaçons de jeux et jouets

arrivent en première position, avec plus de 830 000 articles interceptés et 1110 constatations. Ces chiffres traduisent la forte mobilisation des services douaniers sur ces objets destinés aux enfants et qui peuvent s'avérer dangereux.

Les saisies de contrefaçons de médicaments, principalement commandées sur Internet, sont en augmentation et s'établissent en 2018 à 150 000 articles (120 000 articles en 2017) pour 769 constatations. Il s'agit également d'un point de vigilance très important pour les services douaniers, eu égard à la dangerosité potentielle de ces produits.

Au-delà de la dangerosité inhérente des produits pour le consommateur, les contrefaçons impactent très largement l'économie nationale. Comme le mentionne le dernier rapport de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), les entreprises à forte intensité en matière de propriété intellectuelle représentent 42 % de la richesse produite et près de 28 % des emplois. En frappant ces

entreprises, la contrefaçon porte atteinte à leur notoriété, à leurs efforts en matière d'innovation et aux emplois qu'elles génèrent. Les revenus illicites suscités par ce trafic sont autant de pertes pour les finances publiques nationales et le budget de l'Union européenne.

La contrefaçon est-elle l'affaire de la douane ou des entreprises ?

Hélène Guillemet : La contrefaçon est l'affaire de tous : douane et entreprises. La lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI) constitue une priorité d'action de la douane, aux côtés de la lutte contre le trafic de stupéfiants, la contrebande d'alcool et de tabac et les infractions financières.

Mais elle est également l'affaire des entreprises qui doivent avoir conscience des risques que ce fléau porte à leur capacité d'innovation et de développement. Elles doivent intégrer pleinement la protection de leur propriété intellectuelle dans leur stratégie de croissance. La lutte contre la contrefaçon repose donc sur ces deux jambes, publique d'un côté, privée de l'autre : à ce titre, la douane s'est engagée dans une démarche visant à responsabiliser les entreprises dans leur stratégie de lutte contre les contrefaçons, en les faisant contribuer par le paiement d'un forfait symbolique aux frais liés notamment à ces interceptions, comme le stockage et la destruction. Les modalités d'établissement de ces frais ont été établies en partenariat avec les représentants des titulaires de droits.

« Au-delà de la dangerosité inhérente des produits pour le consommateur, les contrefaçons impactent très largement l'économie nationale. »

ODASCE
ÉVÉNEMENTS

DOUANE

&

TRACABILITÉ

DE LA FICTION À LA RÉALITÉ

ÉVÉNEMENT

Colloque Douanier Européen

N° 15

DU 27 novembre 2019

AU 28 novembre 2019

LIEU

Lille Grand Palais



ORGANISÉ PAR



ODASCE
Douane et Fiscalité des Échanges

SPONSORISÉ PAR



DESCARTES



mic

ARSENE



THOMSON REUTERS



CMS Francis Lefebvre

2. À la une.

Quels sont les services au sein de la douane dédiés à la lutte contre la contrefaçon?

Luc Périgne : L'ensemble des services douaniers a été mobilisé dans la lutte contre les trafics de contrefaçons (direction générale, SARC, SEJF, DNRED, services déconcentrés).

Les agents disposent d'une compétence générale pour lutter contre la contrefaçon en frontières hors UE mais aussi à l'intérieur du territoire national.

Rattachée au ministère de l'action et des comptes publics, la DNRED intervient sur l'ensemble du territoire national, en métropole et en outre-mer, pour mettre en œuvre la politique de renseignement, des contrôles et de lutte contre la fraude de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). La DNRED collecte, analyse et enrichit le renseignement dans le but d'orienter de manière optimale les services douaniers territoriaux dans la lutte contre la fraude douanière en mettant en évidence l'évolution des circuits criminels.

Au sein de la DNRED, Cyberdouane, dont la mission est la lutte contre les fraudes douanières sur Internet, met en œuvre des techniques visant à entraver ce phénomène. Les analystes de ce service conduisent notamment leurs investigations sur les sites de vente, les places de marché et les réseaux sociaux qui, de manière croissante, sont utilisés pour la commercialisation de produits contrefaisants. Le démantèlement en un an des deux plus importantes



plateformes de vente sur le Darknet francophone, Black-Hand et French Deep Web Market, s'inscrit en droite ligne dans cet objectif.

La douane dispose en outre d'un réseau d'attachés douaniers à travers le monde. Leur rôle est de transmettre des renseignements aux services douaniers français sur des modes opératoires, des entreprises et des individus impliqués dans les trafics. Ce réseau a également vocation à participer à des actions de sensibilisation à la propriété intellectuelle et au dispositif de protection douanier, ainsi qu'à former les autorités douanières sur les marques françaises, en partenariat avec l'INPI.

En quoi le renseignement peut-il contribuer à enrayer le fléau de la contrefaçon?

Luc Périgne : Un des points communs de l'ensemble des organisations de fraude est leur grande versatilité et leur forte capacité d'adaptation pour répondre, au jour le jour, à la demande des consommateurs et pour s'introduire sur tout nouveau

marché susceptible de leur permettre de réaliser des profits importants.

Au mois d'avril 2019, la DNRED a saisi 4 284 timbres postaux contrefaisants chez un particulier.

Le schéma de fraude utilisé par l'infracteur est particulier. En effet, les contrefaçons n'ont pas été importées, comme cela est généralement le cas, mais ont été fabriquées au domicile de l'individu à partir du site Internet « mon-timbre-en-ligne ». Ce type de trafic se développe depuis plusieurs mois sur différents sites de vente en ligne. En effet, ce mode opératoire permet aux fraudeurs de produire massivement des timbres contrefaisants pour un coût de revient très faible.

L'objectif premier de la transmission du renseignement aux services de contrôle douaniers est ainsi de pouvoir anticiper les potentielles évolutions du trafic.

La DRD, grâce à ses productions, diffuse des éléments directement exploitables par les services d'enquête et de contrôle.





Témoignage.

Delphine Sarfati-Sobreira,
Directrice générale de l'Unifab

Créée en 1872, l'Union des Fabricants est une association française reconnue d'utilité publique. Elle regroupe plus de 200 entreprises, tous secteurs d'activité confondus. L'Unifab promeut la protection internationale de la propriété intellectuelle en luttant contre la contrefaçon. Elle agit en menant des opérations valorisant les intérêts des entreprises membres, organisant des formations et des campagnes de sensibilisation.

Qu'est-ce que l'Unifab? Quel est son rôle dans la lutte contre la contrefaçon?

DELPHINE SARFATI-SOBREIRA :

L'Unifab est l'association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle. Elle réunit 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité. Son objectif principal est de lutter activement contre la contrefaçon à travers quatre missions principales :

- **une mission de formation** des agents de la douane, la police et la gendarmerie, dans la reconnaissance des vrais et des faux produits;

- **une mission de sensibilisation des consommateurs** par le biais de campagnes nationales d'information, d'une relation forte avec les médias, d'événements spécifiques avec des interventions de personnalités et du Musée de la contrefaçon à Paris qui accueille plus de 10000 visiteurs chaque année;

- **une mission d'influence.** L'Unifab entretient des liens étroits avec les instances gouvernementales au niveau national, européen et international;

- **une mission d'accompagnement des membres de l'Unifab** en

organisant des commissions juridiques et techniques, ainsi que des missions officielles à l'étranger plusieurs fois par an.

Quel est selon vous le profil des marques les plus touchées par la contrefaçon?

DSS : Pour être copié, il faut être en vogue, surfer sur un phénomène de mode ou d'actualité. Les tendances changent en fonction de la période. Par exemple en été, il s'agit de crèmes solaires, lunettes de soleil, vêtements légers. À Noël, ce seront plutôt les jeux et jouets ou les produits alimentaires.

« La surveillance en ligne, le monitoring, la traçabilité sont autant d'éléments que nous devons utiliser pour lutter contre les contrefacteurs toujours plus nombreux ces dernières années. »

Le palmarès des secteurs d'activité les plus touchés évolue en fonction des années. En 2018, la première place est occupée par les jeux et jouets (830000 articles stoppés aux frontières de la France), suivis par les vêtements (540000) et les produits de soins corporels (530000).

Les outils pour lutter contre les contrefaçons sont-ils suffisamment efficaces et quels en seraient les marges d'amélioration?

DSS : On peut toujours faire mieux... Les propositions technologiques pour lutter contre la contrefaçon sont très nombreuses. L'Unifab vient de lancer l'Unifab Lab, une cellule regroupant les acteurs majeurs de cette nouvelle économie qui propose des solutions technologiques adaptées. La surveillance en ligne, le monitoring, la traçabilité sont autant d'éléments que nous devons utiliser pour lutter contre les contrefacteurs toujours plus nombreux ces dernières années.

Comment jugez-vous l'arsenal législatif français pour combattre ce fléau?

DSS : Des avancées législatives dues au travail exemplaire du sénateur des Français à l'étranger et Président du Comité national anti-contrefaçon (CNAC), Richard Yung, et la publication de notre rapport «Contrefaçon et Terrorisme» ont permis de faire passer les sanctions de 3 ans de prison et 300000 euros d'amende à 7 ans et 750000 euros. Une progression nécessaire mais qui demeure encore trop faible en comparaison des crimes financés par la contrefaçon (vente d'armes, terrorisme, trafic de drogue).

Retour sur la présentation réalisée par l'UNIFAB le 11 juin dernier auprès des agents des douanes de la DI Hauts-de-France



Un panel de fabricants (Adidas, BAT, JTI, Sony Games, SEITA, Delphi, Cluse, Under Armour) s'est livré le 11 juin au siège de la direction des Hauts-de-France, sous le patronage de l'UNIFAB, à une désormais bien établie présentation annuelle de l'actualité de la contrefaçon du point de vue des titulaires de droits.

Pour ces derniers, c'était l'occasion d'informer les agents des douanes de façon très précise sur la question centrale du contrôle : comment reconnaître une contrefaçon ?

Cet intérêt est partagé par les agents. Les produits évoluent et changent très rapidement, au gré des innovations et des modes.

Cette présentation a permis également de nouer quelques précieux contacts et de compléter utilement les formations réglementaires également proposées.

EN 2018, L'UNIFAB A FORMÉ **435** AGENTS DES DOUANES

VIA **23** FORMATIONS SUR TOUT LE TERRITOIRE, 

 ET **68** TITULAIRES DE DROITS SONT INTERVENUS.

Les dernières actualités de la douane française s'agissant de la lutte contre la contrefaçon



Arrêté du 11 décembre 2018 fixant les modalités de calcul des frais de stockage, de manutention, de transport et de destruction des marchandises soupçonnées d'être contrefaisantes

Le paiement, par les titulaires de droits, des frais de stockage et de destruction liés à la retenue est effectif depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté, le 1^{er} janvier 2019. Ce dispositif a été pris conformément au règlement (UE) n°608/2013 et au code de la propriété intellectuelle (CPI), à l'instar de ce que les autres États membres ont déjà mis

en place, et vise à responsabiliser les titulaires de droits. Ces frais étaient jusqu'ici exclusivement assumés par les services douaniers. Leur prise en charge conduit donc à une diminution du reste à charge pour les contribuables.

Afin d'assurer une prévisibilité pour les titulaires de droits (TD) et une lisibilité pour les services, cette facturation s'applique selon un barème forfaitaire national, avec possibilité d'une refacturation à frais réels en cas de prestations exceptionnelles et très coûteuses. Ce dispositif s'applique uniquement lors

de la mise en œuvre de la retenue de marchandises soupçonnées d'enfreindre un droit de propriété intellectuelle et lorsqu'une expertise positive du titulaire de droit intervient. Les modalités d'établissement de ces frais ont été établies en concertation avec les représentants des titulaires de droits.

Dans les cas les plus classiques et récurrents, la mise en retenue et la destruction d'un chargement coûtera un maximum de 130 euros au titulaire de la demande d'intervention.

La facturation interviendra sur une

base semestrielle avec une première vague dès juillet 2019 sur la base de l'adresse de facturation fournie par le titulaire de droits ou son représentant. Un défaut d'adresse persistant est susceptible d'entraîner un processus de suspension de la demande d'intervention.

La dématérialisation du dépôt et de la gestion des demandes d'intervention (DI)

L'action des services douaniers est subordonnée au dépôt préalable d'une demande d'intervention par le titulaire de droits. Elle vise à solliciter la retenue de marchandises soupçonnées de contrefaire un de ses droits de propriété intellectuelle. Le dépôt d'une demande d'intervention est gratuit. Une fois agréée par la douane, la demande d'intervention est valable un an. Son renouvellement est possible, sur simple demande.

Les demandes d'intervention peuvent être déposées, soit par voie papier auprès du bureau de la politique tarifaire et commerciale de la DGDDI, soit directement en ligne sur Soprano-demandes d'intervention (SOPRANO-DI).

SOPRANO-DI vise à couvrir de manière complète le cycle de vie des demandes d'intervention en englobant à terme l'ensemble des fonctions concernant les DI déposées en France en ligne :

- dépôt de la DI fondée sur le Règlement (UE) 608/2013 et de la DI fondée sur le CPI pour une protection complète sur le territoire UE et sur le territoire national,
- amendement au cours de l'année de validité de la DI,
- renouvellement,
- téléchargement de l'agrément en ligne grâce à la signature électronique authentifiée par un QR code. Ce dernier sera lisible par toute personne en possession d'un smartphone équipé de l'application dédiée. Il s'agit d'une avancée technologique significative pour la douane qui rationalise fortement la gestion de ces documents, mais également pour les titulaires de droits qui auront un accès immédiat à leurs DI via tout support électronique.

En vue de l'ouverture programmée de SOPRANO-DI aux titulaires de droits et à leurs représentants, deux ateliers ont été organisés, afin de les associer à l'élaboration de cet outil national, interfacé avec COPIS, son équivalent européen. L'objectif est de s'assurer que l'interface et les fonctionnalités proposées par SOPRANO correspondent bien aux attentes des titulaires de droits et de leurs conseils en propriété intellectuelle.

Le dépôt en ligne des demandes d'intervention est appelé à devenir la procédure de droit commun.

L'attribution d'un numéro EORI pour les titulaires de droits et leur représentant devient un préalable au dépôt, à la modification et au renouvellement d'une demande d'intervention

La commission a entrepris de rendre obligatoire à échéance du second semestre 2020 l'attribution d'un numéro EORI (*Economic Operator Registration and Identification*) pour les titulaires de droits et leurs représentants préalablement au dépôt, à la modification et au renouvellement d'une demande d'intervention. Cet identifiant unique européen constituera leur clé d'identification et son défaut entraînera une irrecevabilité de la demande d'intervention. Les modifications réglementaires nécessaires sont en cours d'élaboration pour étendre au dispositif de la demande d'intervention cette obligation, liée pour le moment seulement au commerce international. La direction générale des douanes et droits indirects invite les entreprises à anticiper cette démarche et à s'enregistrer en tant qu'EORI bien en amont de ce calendrier annoncé. Cette démarche simple et gratuite peut être effectuée de manière dématérialisée grâce à l'application SOPRANO-EORI via l'espace pro.douane.gouv.fr. ■

« Le paiement par les titulaires de droits, des frais de stockage et de destruction liés à la retenue, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019. »



Témoignage.

Arnaud Lellinger,
Avocat collaborateur,
cabinet Gilbey Legal

Le cabinet Gilbey Legal est une société d'avocats au Barreau de Paris, représentant des titulaires de droits, qui offre une gamme complète de services juridiques et judiciaires en matière de propriété intellectuelle et industrielle, en liaison avec un réseau international de correspondants, et intervient auprès d'une clientèle française et étrangère exerçant dans des secteurs variés.

Quel est le rôle d'un représentant de titulaire de droits (TD)?

Arnaud LELLINGER : Le rôle du représentant de TD est d'être un intermédiaire avec l'administration des douanes (services centraux et bureaux de province et d'Outre-Mer). Il assure la liaison à un double titre.

D'une part, en amont de la retenue, il joue un rôle d'accompagnateur du TD qu'il sensibilise à l'importance de la surveillance douanière et à la nécessité d'avoir un dossier aussi complet et solide que possible, afin d'éviter toute difficulté une fois la surveillance mise en place (éviter, par exemple, la retenue de produits authentiques). Il joue également un rôle-clé auprès des services douaniers, pour les

sensibiliser aux marques et aux produits du titulaire, notamment lors de formations organisées par la douane partout en France.

D'autre part, une fois que la mise en retenue survient, il s'assure que le client soit aussi réactif que possible et qu'il adopte la bonne stratégie de défense, dans le respect des efforts déployés par les services douaniers.

Quels sont, d'après vous, les secteurs d'activité les plus touchés par le phénomène de la contrefaçon?

AL : Il est difficile de faire une généralité dans ce domaine. En fait, tous les domaines sont touchés par la contrefaçon, même des produits à très faible valeur ajoutée. La contrefaçon n'est plus l'apanage du luxe.

La douane vous a associé à l'élaboration de SOPRANO-DI, que pensez-vous de ce nouvel outil?

AL : C'est un outil très efficace, intuitif et interactif, dont la mise en place a été très rapide. Il s'agit d'une véritable interface de travail avec la douane.

Après seulement quelques essais et l'appui très réactif du bureau de la politique tarifaire et commerciale, il m'a été très facile de prendre possession de l'outil.

Il s'agit d'une application qui ouvre à mon sens de belles perspectives pour une gestion future en « tout numérique ».

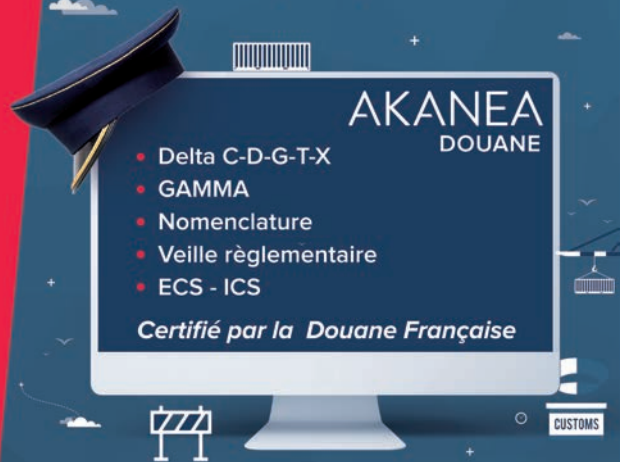
« SOPRANO-DI est une application qui ouvre à mon sens de belles perspectives pour une gestion future en tout numérique. »



Accélérateur de croissance
au cœur de la Supply-Chain
depuis plus de 30 ans

LOGICIELS EXPERTS

**AUTOMATISEZ ET
SÉCURISEZ VOS
DÉCLARATIONS,
EN LIEN DIRECT AVEC LA DOUANE**



- Delta C-D-G-T-X
- GAMMA
- Nomenclature
- Veille réglementaire
- ECS - ICS

Certifié par la Douane Française



+33 (0)9 72 72 23 62

Appel non surtaxé



www.akanea.com

AKANEA Développement / Avenue des Censives - 60000 TILLE / RCS Beauvais 330 573 775
SAS au capital de 623 434 € - NAF 5829C / Crédits photo : Depositphotos



**RÉUSSIR À L'INTERNATIONAL,
C'EST AUSSI UNE QUESTION
DE PROXIMITÉ.**



Quels que soient votre projet et la taille de votre entreprise, Banque Populaire, 1^{ère} banque des PME*, accompagne vos projets de croissance à l'international avec ses 60 experts internationaux présents en région.

1^{ère} BANQUE DES PME*

BANQUE POPULAIRE +X
la réussite est en vous

*Étude TNS Kantar 2017 - Banque Populaire : 1^{ère} banque des PME incluant les Banques Populaires, le Crédit Coopératif et les caisses de Crédit Maritime Mutuel.
BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170384630 euros - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 - RCS Paris n°493455042 - Crédit photo : Gettyimages.

3. Grand angle.

Lutte contre la fraude et action économique.



Renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur des marchands d'art

Le marché de l'art constitue un secteur à risque avéré en matière de blanchiment de capitaux en raison de l'importance des flux financiers générés. De même, la circulation de biens issus de sites archéologiques situés en zones de guerre représente une problématique sensible au regard des risques de financement du terrorisme.

Ainsi, en vertu de l'ordonnance n° 2016-1635 du 1^{er} décembre 2016 qui transpose la 4^e directive européenne relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (LCB/FT), la douane a été désignée pour mener à bien une nouvelle mission : le contrôle des mesures de prévention mises en place par les « *personnes se livrant habituellement au commerce d'antiquités et d'œuvres d'art* », plus simplement appelées « *marchands d'art* ».

En effet, les galeristes, antiquaires ou encore les brocanteurs sont assujettis au dispositif LCB-FT depuis la loi 2001-420 du 15 mai 2001, et sont expressément visés par l'article L561-2 du code monétaire et financier (CMF), au même titre que d'autres secteurs d'activité, tels que les banques, les professions du chiffre et du droit, les professionnels de l'immobilier, les notaires, le secteur du jeu, etc.

Parmi les obligations incombant aux professionnels de l'art en matière de

« La mobilisation des professionnels du marché de l'art aux côtés des pouvoirs publics est essentielle afin de consolider la place de la France en première ligne des pays engagés dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. »

DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

LA BANQUE ASSEMBLEUSE

DE SOLUTIONS

Les Banques Populaires ont la capacité d'accompagner les entreprises françaises dans leur internationalisation sur l'ensemble de leurs besoins. Rencontre avec **Quoc Hoang-Co**, Directeur des ingénieries de l'Entreprise - Banque Populaire, Groupe BPCE.



AUJOURD'HUI EN TANT QUE DIRECTEUR DES INGÉNIERIES, QUEL EST VOTRE PÉRIMÈTRE D'ACTION ?

J'ai sous ma responsabilité l'animation des ingénieries que les Banques Populaires mettent à disposition des clients Entreprise en France. Les Banques Populaires sont des banques mutualistes régionales, créées par et pour des entrepreneurs, et se positionnent en tant

qu'assembleuses de solutions pour accompagner les entreprises dans leurs projets de croissance. Nous pouvons pour cela nous appuyer sur plusieurs expertises : tout d'abord la gestion des flux, de la trésorerie et des placements des entreprises. Ensuite l'International, avec des solutions de trade finance, de change et d'accompagnement au développement à l'étranger. Et enfin l'ingénierie financière avec ses trois métiers : le conseil en fusion acquisitions, les financements structurés et le private equity. Les Banques Populaires disposent, pour chaque ingénierie, d'équipes de spécialistes en région afin d'être au plus près de nos clients.

QUELQUES MOTS SUR LE BAROMÈTRE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES FRANÇAISES. QUE FAUT-IL EN RETENIR ?

Aujourd'hui, les entreprises françaises s'internationalisent de plus en plus.

Il s'agit de notre 3^e édition du baromètre de l'internationalisation, que nous réalisons avec notre filiale Pramex, leader français du conseil en implantation à l'international. Globalement, les entreprises privilégient les marchés matures. Elles plébiscitent le marché américain, qui est la destination phare et l'Europe.

Dans un contexte environnemental économique et politique instable et incertain, nous avons toujours de bons résultats en termes d'implantations des entreprises françaises à l'étranger.

Malgré la tension commerciale entre les États-Unis et la Chine, les États-Unis constituent encore la 1^{ère} destination en terme d'implantation et la Chine est aussi à un niveau élevé. En Europe, en dépit du Brexit, nous avons toujours un nombre assez élevé de projets au Royaume Uni.

Enfin, il est important de noter que quelle que soit la taille ou l'activité des entreprises, elles ont toutes la possibilité d'accès à l'international qui est un excellent moteur de croissance.

COMMENT POUVEZ-VOUS ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LEUR INTERNATIONALISATION ?

La Banque Populaire est la banque des PME, la 1^{re} en termes de taux de pénétration ! L'entrepreneuriat et la croissance font donc partie de notre ADN, et l'international est un levier majeur.

Nous conseillons nos clients sur l'ensemble de leurs besoins financiers dans le cadre de leur internationalisation : gestion des flux, trade finance, gestion du risque de change. Nous sommes également en capacité de les accompagner sur la création d'implantation à l'étranger via notre filiale PRAMEX. Nous disposons aussi, avec le dispositif Stratexio en partenariat avec le MEDEF, d'un dispositif de formation et d'accompagnement stratégique sur l'international.

Pour accompagner nos clients, nous pouvons nous appuyer sur plus de 60 experts internationaux en région, au plus proche des entreprises françaises. Pour répondre au mieux à leur besoin, nous disposons également de salles de marché régionales et de services de traitement des opérations au sein de chaque Banque Populaire.

ET POUR CONCLURE, QUEL EST À VOTRE AVIS LE FACTEUR CLÉ POUR LA RÉUSSITE D'UN PROJET D'INTERNATIONALISATION ?

La préparation !

L'internationalisation ne se fait pas de la même façon en Inde, en Chine ou en Allemagne. Il faut donc bien étudier le marché, réfléchir, et s'intégrer dans le cadre d'une définition de stratégie globale.

Cependant, grandes ou petites, ne pas penser à se développer à l'international est un risque de ne pas se développer tout court et peut mettre en cause la pérennité de sa société.

Pour plus d'informations ou contacter un expert Banque Populaire : www.cockpit.banquepopulaire.fr

3. Grand angle.



LCB-FT, on peut notamment citer :

- la mise en place d'un système d'évaluation et de gestion des risques ;
- l'exercice d'une vigilance vis-à-vis de la clientèle ;
- le dispositif de signalement à TRACFIN en cas d'opérations suspectes *via* le portail sécurisé ERMES ;
- les actions de formation et d'information des personnels ;
- le contrôle interne, etc.

Les manquements relevés sont ensuite transmis à la Commission nationale des sanctions (CNS), directement rattachée au ministre de l'économie, qui décide des éventuelles suites à donner.

Il s'agit pour la douane d'une mission à fort enjeu politique. Dans le courant de l'année 2020, les évaluateurs du Groupe d'action financière (GAFI) mèneront des contrôles sur pièces et sur place, afin de vérifier le respect des

engagements pris par la France en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Afin d'accompagner les professionnels dans le respect de leurs obligations légales et réglementaires, la douane a co-rédigé avec TRACFIN des lignes directrices, publiées le 13 mai 2019, ainsi qu'une infographie dont le but est d'explicitier les mesures et les procédures qui sont attendues de leur part. Le bureau Lutte

contre la fraude de la direction générale des douanes a rencontré à plusieurs reprises les organisations représentatives du secteur de l'art dans un souci de pédagogie et de concertation.

En cas de non-respect de ces obligations, l'administration des douanes transmettra un rapport à la Commission nationale des sanctions (CNS), chargée de prononcer les **sanctions administratives** (avertissement, blâme, interdiction, interdiction temporaire d'activité, retrait de l'agrément ou de la carte professionnelle) **ou pécuniaires** prévues par le code monétaire et financier.

Les premiers contrôles ont débuté le 2 juillet 2019 et se sont déroulés dans un climat de bonne intelligence entre professionnels et enquêteurs. Cette mobilisation des professionnels aux côtés des pouvoirs publics est essentielle afin consolider la place de la France en première ligne des pays engagés dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. ■

Pour plus d'informations, découvrez sur le site de la douane :

- la synthèse des lignes directrices signées par TRACFIN et la DGDDI : <https://bit.ly/2lztVn9>
- une infographie présentant les obligations incombant aux marchands d'oeuvres d'art et d'antiquités : bit.ly/2k2vjhRr



Le GUN : de nouvelles avancées vers le dédouanement tout-dématérialisé et sécurisé

Le GUN (guichet unique national du dédouanement) s'appuie sur la dématérialisation des documents d'ordre public (DOP) pour en automatiser le contrôle.

5% des déclarations en douane, soit près de 400 000 par an, sont soumises à l'exigence de présentation DOP qui peuvent constituer un frein à la dématérialisation complète des formalités du dédouanement.

Une solution d'automatisation des contrôles documentaires des DOP a donc été conçue et déployée, au travers du guichet unique du dédouanement, le GUN. Celui-ci fonctionne par échanges de données électroniques, instantanés et sécurisés entre le système de dédouanement informatisé DELTA-G et les systèmes informatiques (SI) d'autorités administratives partenaires. Dans

ce cadre, les DOP, dématérialisés, n'ont plus à être présentés lors du dédouanement.

Début 2019 : des projets aboutissent, d'autres se précisent

Depuis 2015, plus de 140 000 déclarations en douane et des centaines de milliers de DOP² ont été traités dans le cadre de cinq interconnexions GUN. Onze documents d'ordre public sont désormais gérés automatiquement.

Au début du mois de mai 2019, une sixième liaison GUN a été ouverte entre DELTA-G¹ et le système d'information SORA F&L de la DGCCRF gérant les documents exigés par la réglementation applicable aux fruits et légumes soumis à normes de commercialisation.

Simultanément, la liaison entre DELTA-G et EGIDE (système d'information pour la délivrance et le suivi des licences d'exportation de biens à double usage - BDU), opérationnelle depuis juin 2018, est amplifiée sous l'effet de la récente décision de l'administration partenaire d'imposer la dématérialisation de toutes les licences d'exportation de BDU.

Des perspectives de nouvelles interconnexions et des fonctionnalités enrichies

Le déploiement d'une septième liaison GUN (avec le SI de l'ODEADOM pour la gestion des importations de produits agricoles vers les DOM) est attendue au second semestre 2019. Cette interconnexion GUN sera la première à automatiser les contrôles de conformité lors des demandes de



Exportations et importations de produits soumis à présentation de certificats CITES

(DGALN)

liaison GUN-i-CITES

décembre
2015



Importations de plants et semences

(GNIS)

liaison GUN-GNIS

janvier
2016



Exportations de produits agricoles

(FranceAgriMer)

liaison GUN-RCE

juin
2016

3. Grand angle.

rectification de déclaration, avant ou après bon à enlever (BAE). La future liaison avec SIGALE, le SI de gestion des exportations de matériels de guerre, est en phase de test ; son lancement dépend du calendrier de déploiement de SIGALE. Il est escompté au second semestre 2020.

Rappel des principes du GUN

- Au stade de l'anticipation et de la validation de la déclaration en douane dans DELTA-G, GUN réalise des contrôles de conformité entre la déclaration en douane et le DOP mis à disposition par la base partenaire.
- À la validation, la quantité (voire la valeur) déclarée est réservée sur le DOP enregistré dans le SI partenaire. Dès octroi du BAE, la quantité (voire la valeur) est automatiquement imputée.
- En cas d'annulation ou de rectification de la déclaration avant/après BAE, GUN adresse les informations au SI partenaire pour mise à jour des imputations.
- Les services douaniers ont accès aux DOP au format PDF ex ante et ex post via DELTA-G et CANOPEE³.

Il est à noter que le GUN est un dispositif informatique transparent pour les services comme pour les opérateurs : il ne s'agit pas d'un téléservice, il n'y a pas d'adhésion exigée, ni d'habilitation à prévoir.

Le GUN, un projet de dimension interministérielle

Plus de 30 DOP délivrés par 15 autorités administratives sont concernés par l'initiative GUN. Chaque projet de liaison GUN donne lieu à des travaux très détaillés. L'équipe GUN du bureau restrictions et sécurisation des échanges (COMINT2) les conduit, appuyé d'autres services centraux notamment informatiques. Les travaux avec ses partenaires administratifs (dix autorités administratives françaises et avec la DG-TAXUD de la Commission européenne) se déroulent en mode projet, suivant une méthodologie désormais bien établie⁴. En phase d'expérimentation des liaisons GUN, le concours de bureaux de douane référents aux tests opérationnels est essentiel.

Le GUN, un projet gagnant pour toutes les parties prenantes

- Pour la DGDDI, il permet la sécurisation des contrôles documentaires relatifs à des flux de produits sensibles ou stratégiques, soumis à des réglementations particulières ;
- pour l'autorité administrative partenaire, il offre la vision instantanée de l'utilisation en douane des DOP émis ;
- pour les opérateurs, il permet la dématérialisation de toute la chaîne des formalités administratives liées à des importations ou exportations de produits soumis à DOP, de la télé-demande du document auprès de l'autorité compétente jusqu'au dédouanement. ■

¹ L'appliquatif DELTA G – dédouanement en ligne par transaction automatisée – est un service en ligne unifié pour le dédouanement, qui permet aux opérateurs d'établir leurs déclarations en douane simplifiées (anciennement DELTA-D) et leurs déclarations en douane complètes (anciennement DELTA-C).

² 80 000 DOP pour la seule année 2018

³ L'appliquatif CANOPEE – consultation analyse des données partagées – permet de rechercher et de visualiser les déclarations en douane dès leur création dans DELTA et de faire du requêtage de façon simple sur de multiples critères.


⁴ Plus de 100 bilatérales COMINT 2/partenaires administratifs depuis 2016.





Ensemble, le monde nous appartient.

Présentes à vos côtés tout au long de l'année, nos équipes vous accompagnent dans toutes les étapes de l'acheminement de vos colis.

 Dans le monde entier, vous bénéficiez de tout le savoir-faire d'un opérateur économique agréé à l'expérience éprouvée. Ainsi, vos envois sont sécurisés et prioritaires, en cas de contrôle en douane. Les délais d'attente sont de fait réduits au maximum et les frontières s'ouvrent à vos expéditions...

Simple, pratiques, nos solutions export sont pensées pour vous simplifier l'international.

Vous cherchez un partenaire fiable et expérimenté pour conquérir le monde ? Nous sommes avec vous !

© HVA Conseil 12/2017 - 0004-17 - DPD France SAS - Siège social : 9 rue Maurice Miller - 92130 Issy Les Moulineux. Capital social : 18 500 000 €
444 420 801 RCS NANTERRE - N° TVA intracommunautaire : FR24 444 420 801. Crédits photos : iStock - iChattier/elle

Renseignez-vous
sur www.dpd.fr



Exploitez le potentiel des réductions des taxes douanières

Il existe, dans le monde entier, de nombreux accords de libre-échange (FTA) permettant de réduire les taxes douanières. Mais vous ne pourrez profiter de ce potentiel de réductions qu'en respectant impérativement un nombre de règles d'origine complexes et spécifiques à un produit. Ces réductions des coûts sont toutefois essentielles pour réussir sur un marché international.

Le système OCS (Origin Calculation System) de MIC aide à exploiter précisément ces avantages pour être en avance sur vos concurrents.

C'est à dire ...

- une gestion correcte des déclarations des fournisseurs
- une utilisation correcte des accords de libre-échange
- des calculs d'origine optimisés
- une réduction de la saisie manuelle des données et de la redondance dans les processus
- des documentations détaillées

Vous voulez en savoir plus sur MIC OCS? Contactez nous:
MIC, Tel.: +43(0)732-778496, sales@mic-cust.com

www.mic-cust.com

 managing
international
customs & trade compliance

La douane, partenaire-clé de la Team France Export



« Convaincre les entreprises que la douane peut être un accélérateur de croissance à l'international n'est pas toujours facile » rappelle Emmanuelle Gidoïn, chargée de mission action économique et entreprises (MA2E) à la direction générale des douanes et droits indirects.

« Nous avons besoin de nous appuyer sur nos partenaires publics et privés pour relayer notre message. Le réseau Team France Export (TFE) est la structure parfaite pour le porter. C'est très simple : 100 % des entreprises qui seront accompagnées pour exporter (i.e hors de l'Union européenne) devront dédouaner. Il est essentiel que les entreprises comprennent qu'il est de leur intérêt d'anticiper et de sécuriser leurs processus logistique et de dédouanement et de considérer la

douane comme un partenaire de leur compétitivité ».

Les Team France Export rassemblent tous les partenaires de l'export sous une bannière commune, un guichet unique plus lisible, plus accessible et plus efficace pour toutes les TPE/PME qui souhaitent se développer à l'international. Acteur-clé du développement des entreprises à l'export, la douane a été très tôt associée à l'élaboration de la plateforme numérique des solutions sur laquelle devront se connecter les entreprises désireuses d'être accompagnées, en collaboration avec Business France et des représentants des CCI.

Dans la majorité des régions, la douane est aujourd'hui pleinement partie prenante aux TFE et le processus d'intégration se poursuit.

« Ce n'est pas vraiment une révolution, mais plutôt une évolution », poursuit Aurélie Bodereau, adjointe à la MA2E. « La douane est de longue date associée à l'organisation régionale d'internationalisation des entreprises. Dans le cadre des TFE, les entreprises pourront compter sur le soutien des pôles d'action économique (PAE) douaniers qui leur fourniront un accompagnement personnalisé ».

La tribune offerte à Grégory Guiraud, chef du PAE de Rouen, lors du lancement de la plateforme des solutions le 17 juin dernier à Rouen, est une preuve manifeste de la reconnaissance du rôle de la douane en tant que partenaire incontournable et stratégique des entreprises qui gagnent à l'international. ■

« Dans le cadre des TFE, les entreprises pourront compter sur le soutien des pôles d'action économique (PAE) douaniers qui leur fourniront un accompagnement personnalisé. »



Témoignage.

Christophe Lecourtier,
Directeur général de Business France

Business France participe au développement et à la réussite des entreprises désireuses de s’implanter à l’international en les accompagnant du début à l’aboutissement de leurs projets, dans une démarche orientée efficacité et résultats. Mobilisé en France et partout dans le monde, Business France est au service de l’internationalisation de l’économie française.

En quoi la Team France Export innove-t-elle par rapport aux précédents dispositifs ? Quelles en sont les dernières actualités ?

CHRISTOPHE LECOURTIER :
Notre objectif reste d’augmenter

le nombre de PME et ETI exportatrices, ainsi que le volume des exportations. En effet, les grands groupes prennent la part du lion dans les exportations et rares sont les PME qui tirent leur épingle du jeu à l’export. L’une des causes de cette situation est sans doute la

complexité des nombreux dispositifs publics de soutien à l’export. Face à ce défi, le Premier ministre a demandé aux acteurs publics de mettre en commun leurs expertises au sein d’une seule équipe aux produits et méthodes communs : la Team France Export.



Cette Team France est désormais en place. Les entreprises n’ont plus qu’un seul interlocuteur pour leur développement international, un *conseiller international* spécialisé dans leur secteur d’activité. Il est mobile et dispose de toute la palette des meilleures offres publiques et privées d’accompagnement export. En fonction de la maturité à l’export et de la stratégie de croissance de l’entreprise, il propose : ateliers, *webinars*, *mentoring*, espaces d’exposition dans les salons internationaux, missions sur-mesure de prospection ou d’accélération à l’international, aides régionales ou financement export et bien plus.

Cette Team France a été dupliquée à l'étranger, avec un réseau de correspondants uniques couvrant plus de 100 pays. L'accompagnement offert est sans couture pour l'entreprise car l'ensemble du dossier aura été communiqué préalablement par le conseiller international, dans le respect des règles de confidentialité.

La grande actualité, c'est la *plateforme des solutions* (www.teamfrance-export.fr) lancée le 17 juin dernier, miroir digital de toutes les expertises réunies au sein de la TFE dont le socle commun est décliné en 14 versions régionales. Elle s'adresse avant tout aux primo-exportateurs et exportateurs irréguliers et leur offre un concentré des meilleures solutions pour passer sereinement chaque étape menant aux marchés internationaux.

Comment s'inscrit la douane dans ce dispositif?

CL : La douane est un partenaire de premier plan, étroitement associée aux réflexions nationales et régionales visant à améliorer les dispositifs d'accompagnement. Ses services en région apportent des solutions concrètes aux entreprises exportatrices ou qui aspirent à s'internationaliser.

Les pôles d'action économique (PAE) régionaux sont intégrés dans la plateforme des solutions :

- un parcours « Optimiser ma stratégie douanière et réglementaire » permet à l'entreprise d'être mise en relation avec son PAE qui lui prodiguera des conseils pour exporter plus rapidement et à moindre coût;
- les formulaires de contacts des entreprises sont directement adressés aux personnes désignées dans les PAE qui apportent une réponse précise à leurs besoins.



Team France Export en chiffres- clés :

- **250** CONSEILLERS INTERNATIONAUX dans toute la France
- **750** CONSEILLERS INTERNATIONAUX à l'étranger, répartis dans **65** PAYS
- **50** COMMUNAUTÉS SECTORIELLES pour connaître les marchés

« La plateforme des solutions, lancée le 17 juin dernier, est le miroir digital de toutes les expertises réunies au sein de la TFE. Elle offre aux exportateurs un concentré des meilleures solutions pour passer sereinement chaque étape menant aux marchés internationaux. »



NH
90

SAVING LIVES

PROTECTING HEROES




NH Industries

AIRBUS



LEONARDO

www.nhindustries.com

L'accompagnement de la société WIKO par la cellule conseil aux entreprises de Marseille



Témoignage.

Benjamin Cordier

Responsable du développement import et logistique chez WIKO

WIKO est une société française, et même plus spécifiquement marseillaise, berceau de l'entreprise depuis 2011. Depuis 2 ans, WIKO appartient à 100 % à son actionnaire chinois, la société TINNO. WIKO conçoit et distribue des téléphones portables, ainsi qu'une gamme d'accessoires associés avec pour objectif d'offrir au consommateur l'accès à l'innovation technologique au meilleur prix. La marque est active sur les principaux marchés mondiaux (Europe, Asie, Moyen-Orient, Afrique et depuis peu aux États-Unis). Le rôle de TINNO est d'assurer la production de ces produits grâce à son outil industriel.

Quelles sont vos relations avec la douane et de quel accompagnement bénéficiez-vous ?

Benjamin CORDIER : WIKO s'est engagé depuis 2015 dans une démarche active auprès des douanes françaises. Dans cette démarche nous avons été particulièrement bien accompagnés et conseillés à la fois par le pôle d'action économique de Marseille et par le pôle gestion des procédures du bureau des douanes de Marignane. Nous travaillons avec eux en toute transparence et n'hésitons pas à les solliciter, ainsi que Infos Douane Service, quand

nous ne sommes pas sûrs de nous sur un sujet.

Le premier objectif de notre démarche était de nous assurer que nous remplissions bien l'ensemble de nos obligations auprès des douanes. Le deuxième objectif a été de profiter d'un certain nombre de facilités que la douane peut offrir aux entreprises.

De quelles facilités douanières bénéficiez-vous ? Quels gains en retirez-vous ?

BC : Suite à un audit simplifié par le service régional d'audit de Marseille, nous avons pu devenir

titulaire d'une procédure de dédouanement unique (PDU), nous donnant accès à l'auto-liquidation de la TVA pour nos importations : une souplesse non négligeable et un avantage direct en termes de trésorerie, compte-tenu de la valeur de ces importations. Cette PDU a ensuite été transformée en dédouanement centralisé national (DCN) dans le cadre de la mise en application du code des douanes de l'Union. Le DCN nous a permis de constater la diminution du nombre de contrôles physiques sur nos importations favorisant la fluidité de l'ensemble de notre processus logistique.

AÉRIEN
FLUVIAL
ROUTIER
FERROVIAIRE
MARITIME

stm

SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE MARSEILLE-FOS ET SA RÉGION



Le Murano
22, avenue Robert Schuman
CS 80390
13235 Marseille cedex 02
Tél. : 04 91 99 49 90
Fax : 04 91 90 89 06
E-mail : stm@stm-marseille.com

Annuaire 2019
consultable en ligne

www.stm-marseille.com
STM ENTREPRISE GÈRE LE PEC/PIF
DE FOS-SUR-MER

© L'Antenne

Syndicat des Transitaires de Marseille Fos Entretien avec Stéphane Salvetat, Président du STM

DANS LA CHAÎNE INTERNATIONALE DE TRANSPORT, QUEL EST LE RÔLE CLÉ DES TRANSITAIRES ?

Il s'agit de s'adapter aux exigences du contrat commercial entre acheteur et vendeur, puis à leurs structures logistiques.

Notre spectre professionnel est très étendu et nos responsabilités très diverses : suivi du transport international, gestion humaine et financière de contrats internationaux, prestations logistiques (stockage, préparation de commande, empotage...), et formalités administratives (douanes, services de contrôles sanitaires, dangereux...).

Nous avons aussi un rôle très important de conseil aux clients, que ce soit en matière technique, financière, géopolitique, réglementaire et interculturelle. Une expertise extrêmement large.

QUELLES INCIDENCES LE PROCHAIN BREXIT AURA-T-IL SUR VOS ACTIVITÉS ?

S'il va créer des opportunités réelles, sa mise en place aura des conséquences importantes sur le développement de nos sociétés. Il va falloir embaucher et former des déclarants en douanes. C'est un vaste sujet. Nos syndicats y travaillent depuis des mois.

GESTIONNAIRE DU PEC/PIF DE FOS SUR MER, VOUS SOUHAITEZ LA CRÉATION D'UNE ZONE SOUS DOUANE (IST). OÙ EN EST CE PROJET ?

L'objectif est de fluidifier le trafic, de baisser le coût unitaire de passage et de gagner en facilité logistique. Pour reprendre nos parts de marchés par rapport à nos concurrents, il faut une gestion améliorée de ces flux. Néanmoins, ce projet n'est pas encore abouti en raison de problématiques juridiques auxquelles il convient de répondre.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

3. Grand angle.

Nous avons également sollicité et obtenu un certain nombre de renseignements tarifaires contraignants (RTC), afin de faciliter et fiabiliser le dédouanement de nos lots import, notamment pour toute la partie « accessoires » (les téléphones eux-mêmes étant en effet exemptés de droits).

Les gains obtenus au travers de cette relation volontariste avec les douanes sont donc importants pour WIKO : amélioration de la fiabilité et économies générées pour la

partie Logistique, facilités sur la trésorerie pour la partie Finance et, finalement, une certaine sérénité de notre direction sur cet aspect important de notre activité.

Quelle est la stratégie de votre entreprise en matière de lutte contre la contrefaçon ?

BC : Nous déposons des demandes d'intervention auprès des douanes chaque année.

Grâce à ces interventions, nous avons pu attirer l'attention des

douanes sur de nombreuses pièces détachées contrefaisant nos produits transitant depuis l'étranger et déceler les circuits de distribution et l'origine des produits contrefaisants. Il est à noter que dans cette démarche, qui peut vite devenir technique, nous nous faisons accompagner par un cabinet spécialisé. Au-delà, nous effectuons une surveillance auprès des offices nationaux de la propriété intellectuelle.

L'action économique menée par la direction régionale des douanes et droits indirects de Marseille

La direction régionale de Marseille dispose d'un tissu économique très varié, dans des domaines d'activité diversifiés : agro-alimentaire, céramique, électro-ménager, industrie électronique, industrie de l'habillement, mécanique, chimique et pétrochimique, industrie de l'armement...



Le pôle d'action économique (PAE), notamment la cellule conseil aux entreprises (CCE), est souvent sollicité pour apporter conseils et accompagnement dans la mise en œuvre de procédures et autorisations diverses. Il agit ainsi en faveur des entreprises qui s'engagent dans la démarche OEA, demandent l'octroi d'une procédure de DCN ou encore souhaitent des renseignements sur les accords de libre-échange ou de partenariat économique (CETA, JEFTA, Vietnam, Singapour), et ce quelle que soit la taille de l'entreprise considérée (TPE, PME, ETI ou grand groupe).

La lutte anti-contrefaçon représente souvent une préoccupation des dirigeants d'entreprise. Ainsi à Marseille, des marques comme KAPORAL, SHARK, ou WIKO ont donné suite aux conseils prodigués par le service et ont introduit une ou plusieurs demandes d'intervention.

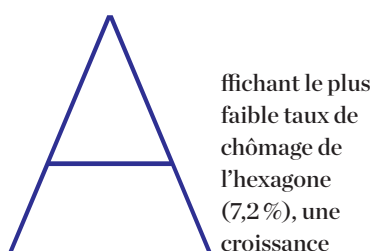
4. Focus régional.

Direction régionale de Nantes :
organisation des services douaniers
et témoignage de l'entreprise Humeau.



DOUANE

La douane, acteur du développement des entreprises de la région Pays de la Loire



affichant le plus faible taux de chômage de l'hexagone (7,2%), une croissance

du nombre d'entreprises de 15 % et des échanges commerciaux avec l'international en hausse de 10,6 %, les Pays de la Loire sont l'une des régions les plus dynamiques de France. Un climat économique particulièrement favorable qui positionne la douane comme un partenaire essentiel du développement économique régional.

Dans les Pays de la Loire, tous les voyants sont au vert. Cette réussite s'appuie sur un panel économique varié. Les poids lourds de l'industrie (chantiers de l'Atlantique, Beneteau, Airbus) côtoient des entreprises de pointe dans les biotechnologies ; les vigneronnes aux productions réputées dans le monde entier se développent aux côtés de startups du numérique. Enfin, les transports et industries du luxe rivalisent d'innovations pour attirer les talents.

C'est un bouillonnement créatif qui soutient un marché de l'emploi particulièrement dynamique. À titre d'exemple, la région de Nantes a créé

plus de 100 000 emplois ces vingt dernières années. Une tendance de fond qui vient conforter les perspectives offertes par les filières émergentes, telles que les énergies marines renouvelables, ainsi que la présence de 9 pôles de compétitivité dans des domaines aussi divers que les biothérapies, l'image, le végétal, le maritime, l'automobile ou l'éco-construction.

Une économie tournée vers l'international

Un dynamisme qui se traduit aussi par une plus large ouverture vers l'international. Avec des exportations en hausse de 16,5 % en 2018,

la région affiche ses ambitions. L'Allemagne, l'Espagne et la Grande-Bretagne sont ses trois principaux partenaires économiques en Europe. Les États-Unis constituent son principal débouché hors de l'Union européenne, notamment pour les filières navales et aéronautiques. Airbus a d'ailleurs créé une ligne maritime pour alimenter ses usines outre-Atlantique, dont bénéficient les opérateurs ligériens. Une activité internationale dont les viticulteurs de la région sont parmi les principaux artisans, à telle enseigne que le pôle d'action économique de la direction régionale des douanes s'est doté d'une direction viticole pour soutenir leur internationalisation.

« Nous sommes présents à chaque étape du développement des entreprises pour assurer la protection de leur propriété intellectuelle, faciliter leur développement à l'international ou veiller à optimiser leur compétitivité. »



Sur le front des importations, l'Allemagne, la Chine, l'Italie et la Russie s'imposent comme ses fournisseurs les plus actifs, notamment dans le domaine de l'énergie. « *Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à faire appel à nos services, pour savoir ce que peuvent leur apporter, en matière de compétitivité, les récents accords internationaux de partenariat économique comme le CETA ou JEFTA (respectivement accords UE – Canada et UE – Japon)* » précise Marie-Hélène Meunier, directrice des services douaniers, chef du PAE de la Direction régionale des douanes et droits indirects des Pays de la Loire. « *Il est notamment essentiel que les entreprises soient parfaitement informées des droits de douane et des charges qu'elles n'ont pas à payer quand elles exportent* ». La mise en avant des outils qui facilitent

le développement international est devenue un réflexe pour tous les agents du PAE, lors de leurs entretiens avec les entreprises. « *On essaie de les accrocher au travers du dédouanement centralisé et du statut d'opérateur économique agréé (OEA) qui sont très avantageux* » poursuit Marie-Hélène Meunier. La douane est désormais associée à tous les événements Export de la région, notamment dans le cadre de Team France Export et travaille en étroite collaboration avec les acteurs économiques locaux, dont le Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire Montoir. « *Nous sommes présents à chaque étape du développement des entreprises pour assurer la protection de leur propriété intellectuelle, faciliter leur développement à l'international ou veiller à optimiser leur compétitivité* » souligne-t-elle.



Pays de la Loire : les chiffres clés 2018

- **HABITANTS :**
3,7 millions
(+ 30 000 personnes chaque année)
- **EMPLOI SALARIÉ :**
1,4 million de salariés
dont **12 400** créations d'emplois (+ 0,9 %)
- **ENTREPRISES :**
133 000 dont **5 600** travaillent à l'international.
- **IMPORT/EXPORT : + 10,6 %** (dont une hausse de **16,5 %** des exportations)
- **TRAFIC MARITIME DU PORT DE SAINT-NAZAIRE : + 8,7 %**
- **TRAFIC AÉRIEN DE NANTES ATLANTIQUE : + 12,6 %**
(+ 5 millions de passagers)
- **CHÔMAGE : 7,2 % (-0,4 %)**
- **3^e RÉGION LA PLUS JEUNE DE FRANCE : 25 %** de moins de 20 ans

4. Focus régional.



Marie-Hélène Meunier, chef du pôle d'action économique de la direction régionale des douanes et droits indirects des Pays de la Loire

Quelles obligations entraîne le dépôt d'une demande d'intervention ?

Le demandeur a avant tout un devoir d'information vis-à-vis des autorités douanières. Il doit veiller en permanence à mettre à jour les informations dont disposent nos services sur les produits visés, de l'arrêt éventuel de leur production au lancement de nouveaux produits. Il doit également alerter nos services s'il repère des produits contrefaisants. Toutes ces données sont répertoriées dans une base de données européenne. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le demandeur supporte les coûts inhérents à la retenue des marchandises et à leur destruction, le cas échéant.

Un centre d'expertise national : le bureau de Nantes Atlantique

Un savoir-faire reconnu qui lui vaut d'être aujourd'hui centre d'expertise national pour les grands comptes des secteurs de l'industrie du luxe, de la grande distribution de l'agroalimentaire, de l'industrie et équipement qui font fleurons dans la région. « Il s'agit de leur offrir un interlocuteur unique pour le traitement de l'ensemble des déclarations relatives à leurs opérations d'importation et d'exportation », nous explique Marie-Hélène Meunier. « Trois

autres centres implantés à Lyon pour la chimie-pharmacie, Rouen pour l'automobile et Toulouse pour la défense et l'aéronautique, complètent le dispositif ». Un retour d'expérience qui bénéficie aussi aux entreprises locales, notamment pour lutter contre la contrefaçon.

Une lutte contre la contrefaçon 2.0

Le phénomène touche l'ensemble des secteurs d'activité. « Tous les produits, même les plus basiques du quotidien comme la lessive, peuvent être contrefaits » rappelle Jean-François Ecobichon, directeur

du pôle d'orientation des contrôles (POC). L'explosion du e-commerce et des réseaux sociaux facilite l'émergence de nouveaux canaux de diffusion. « L'essentiel du marché se situe désormais sur Internet où fleurissent des boutiques en ligne qui fournissent les filières. Sur Facebook et Snapchat, des boutiques clandestines alimentent désormais cette économie souterraine. » Une nouvelle ère de la contrefaçon à laquelle la douane s'adapte avec Cyberdouane qui traque les revendeurs et aide les directions régionales à monter des opérations d'interception.

Sur le terrain, deux sources principales ont été identifiées. Le fret express de l'aéroport de Nantes où se côtoient les marchandises contrefaites destinées aux particuliers et les contrefaçons de produits électroniques pour des filières plus professionnelles. Sur la côte, les grandes stations balnéaires,

« Aujourd'hui difficile d'affirmer qu'un secteur échappe à la contrefaçon. »





MARSEILLE-FOS VOYONS GRAND !

UMF, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24
PROFESSIONS

13
ASSOCIATIONS
PROFESSIONNELLES

450
ENTREPRISES

41 500
EMPLOIS LIÉS AU PORT



04 91 99 49 90 WWW.UMF.ASSO.FR
22, AVENUE ROBERT SCHUMAN LE MURANO - CS 80390 13 235 MARSEILLE CEDEX 02



Défendre l'expertise de la filière portuaire

Forte de plus de 450 entreprises adhérentes, l'Union Maritime et Fluviale de Marseille Fos, veille à la reconnaissance de la filière portuaire comme acteur majeur du développement de l'emploi et de l'économie régionale.

Marseille Fos est la première place portuaire de France. Un statut qui lui confère une responsabilité particulière dans la réussite économique de la région.

Avec des adhérents représentant 25 000 emplois directs sur les 41 500 liés au port, l'UMF exerce un rôle d'expert dans les dossiers qui concernent les échanges maritimes et multimodaux. Porte-parole de professions qui doivent s'adapter en permanence aux évolutions des échanges internationaux, elle travaille en étroite concertation avec le Grand Port Maritime de Marseille, les administrations de contrôle, les représentants de l'Etat, les collectivités locales et les organisations patronales, pour renforcer l'attractivité du bassin.

FER DE LANCE D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

L'ambition de l'UMF se décline autour de cinq axes :

- 1 la qualité de service et la fluidité du passage portuaire, atouts indéniables du port de Marseille-Fos, dans le respect de l'environnement
- 2 le lobbying pour que les investissements et les infrastructures permettent au port d'élargir son hinterland en attirant de nouveaux flux
- 3 la formation « Synergie portuaire » : pour donner une culture portuaire partagée aux personnels de la filière portuaire (secteurs privé et public)
- 4 l'innovation avec Ci5, dernière génération de Cargo Community System, développé par MGI, dont l'UMF est l'actionnaire principal
- 5 la promotion des nombreux atouts de la place portuaire, au sein de Via Marseille Fos.

4. Focus régional.



Jean-François Ecobichon, directeur du pôle d'orientation des contrôles de la direction régionale des douanes et droits indirects des Pays de la Loire

Quelles mesures avez-vous mises en place pour lutter efficacement contre la contrefaçon ?

Comme il est impossible de passer au crible l'ensemble des flux de marchandises, nous procédons à des contrôles ciblés sur les filières identifiées comme les plus sensibles. Mais l'essentiel de notre action se situe en amont. En partenariat avec les marques, nous formons en permanence nos personnels à la reconnaissance des produits contrefaisants. En collaboration avec l'INPI et des cabinets spécialisés, nous organisons des sessions d'information destinées à attirer l'attention des entreprises sur les points de vigilance en la matière, comme la traçabilité des matières premières, la connaissance des fournisseurs, la protection des savoir-faire et de la propriété intellectuelle. Nous leur démontrons, enfin, tout l'intérêt qu'elles ont à s'engager dans les procédures de protection mise en œuvre par la douane, comme la demande d'intervention.

telles que Saint-Jean-de-Monts et les Sables d'Olonne sont victimes d'une contrefaçon plus classique durant la saison estivale. En juin, 2000 articles contrefaisants (vêtements et accessoires) ont ainsi été saisis dans les commerces par la brigade des Sables d'Olonne. Afin d'identifier jusqu'aux contrefaçons les plus abouties, ce sont des contrôles ciblés des filières les plus sensibles, ainsi qu'une expertise développée depuis plus de vingt ans en partenariat avec les marques qui sont mis en œuvre. « *Même si le consommateur final y voit avant tout le moyen de payer moins cher, il ne doit pas oublier que ce sont sa sécurité, avec des produits qui ne répondent pas aux normes, et des emplois qui sont ainsi mis en danger par des pratiques dont il ne doit pas se faire le complice* » insiste Jean-François Ecobichon.

Une démarche préventive, la demande d'intervention

Pour aider les entreprises à se protéger contre cette concurrence déloyale, il existe la demande d'intervention. Cela permet à l'entreprise d'être alertée par la douane de la présence de marchandises susceptibles de porter atteinte à ses droits de propriété intellectuelle et de retenir pendant 10 jours les marchandises soupçonnées pour les expertiser. Un dispositif qui peut être limité au territoire national ou étendu aux différents pays de l'Union européenne, selon le souhait de l'entreprise.

Toute demande doit être argumentée par : la liste des droits de propriété intellectuelle pour lesquels l'intervention de la douane est

sollicitée, une description technique précise et détaillée des marchandises authentiques (marquages, code-barres, images, etc.), les informations permettant aux services douaniers de distinguer le vrai du faux, des informations précises concernant le type de fraude dont l'entreprise a connaissance et enfin les coordonnées des personnes à contacter pour les aspects juridiques et techniques. Si l'entreprise ne bénéficie pas d'une telle démarche, c'est notamment le cas de marques émergentes ou de startup, « *nous déclenchons une retenue ex officio, réduite à 4 jours. Les marques doivent donc être réactives et le sont en général, car c'est leur intérêt* ». À l'issue de ce délai, elles peuvent attaquer le détenteur au pénal ou engager une procédure de destruction simplifiée. ■



ifadeo



Christian Lafon,
Dirigeant d'Ifadeo

IFADEO accompagne les entreprises à la certification OEA en développant les compétences des collaborateurs.

Depuis 2008, plus d'une centaine de PME et de grands groupes, exportateurs et importateurs, ont fait confiance à IFADEO.

« La compétence est au cœur de l'OEA »

**RISQU'EN
CARTES®**

Découvrez nos ateliers de sensibilisation aux risques.
<https://www.sens-alliance.fr/risqu-en-cartes>

Douane magazine :
Vous accompagnez les entreprises à la certification OEA ?

Christian Lafon : Oui ! Depuis 2008, plus de 100 sociétés ont obtenu le statut OEA avec nos apports méthodologiques, notre formation et notre présence jusque lors de l'audit douanier de certification. IFADEO vise le développement des compétences des collaborateurs et l'autonomisation de l'entreprise. L'objectif dépasse l'obtention du statut OEA ; c'est aussi mettre l'entreprise en situation de réussir l'audit de suivi, 3 ans après. D'où la nécessité de réelles compétences internes.

DM : Quel constat faites-vous après plus de dix ans d'activité ?

ChL : Les attentes des auditeurs ont évolué : moins de procédures et une plus grande exigence en matière de compétences douanières, à acquérir par la formation et la sensibilisation.

Les audits ciblent particulièrement le contrôle interne sur les opérations douanières, administratives, comptables et logistiques. Il doit être effectif, rigoureux et traçé. La démarche OEA est réellement du management et intéresse l'ensemble des fonctions de l'entreprise ! Une autre évolution porte sur les ressources humaines, la sécurisation des salariés et la gestion des postes sensibles pour l'OEA. Comment prendre en compte le risque de malveillance interne et, à l'inverse, comment rendre les salariés proactifs pour réduire les risques administratifs (confidentialité, informatique...) et sécuritaires (intrusions, accès...) ? Enfin, les audits de suivi intègrent maintenant, comme les audits de certification, un réexamen approfondi de l'ensemble des critères OEA.

DM : Un conseil aux entreprises qui souhaitent obtenir le statut OEA ?

ChL : Engagez la direction générale dans le projet, constituez une bonne équipe projet et entraînez l'ensemble des collaborateurs avec détermination. L'OEA, c'est un véritable challenge d'entreprise, qui peut nécessiter un appui méthodologique et de la formation, et qui valorisera les salariés.

DM : ...et à celles qui sont déjà certifiées ?

ChL : Ne relâchez pas l'effort ! L'OEA est bien plus qu'une certification, c'est un moyen de mettre durablement les problématiques douanières et sécuritaires au cœur de l'entreprise. Reste à faire vivre l'OEA : veille sur les évolutions réglementaires, contrôle interne, formation et sensibilisation aux risques, traitement des anomalies, révision annuelle de l'OEA et préparation de l'audit triennal de suivi. Les entreprises en sont conscientes ; nos interventions se sont d'ailleurs fortement accrues dans le suivi des entreprises déjà certifiées.

Contactez-nous !
www.ifadeo.fr
06 24 90 38 84
christian.lafon.chl@gmail.com

Agir vite face à la contrefaçon : entretien avec l'entreprise Humeau Beaupréau

La contrefaçon coûte chaque année 6,8 milliards d'euros à l'économie française, selon le dernier rapport de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), agence en charge de l'enregistrement des marques au sein de l'UE. Comment une PME familiale positionnée sur le secteur ultra concurrentiel de la chaussure depuis 1869, y fait-elle face ? Rencontre avec Anne-Céline Humeau, Directrice générale de la société Humeau.

Basée à Beaupréau, entre Nantes et Cholet, la société est connue pour être l'ultime fabricant français de chaussures par injection plastique. Un PVC d'origine garantie, plus souple, qui donne une chaussure plus facile à porter et plus confortable, lui permettant de produire une large déclinaison de bottes, sandales et sabots de loisirs. « 1,8 millions de paires sont commercialisées chaque année, sous nos différentes marques et celles de nos clients. 80 % d'entre elles sont vendues en France et dans les DOM-COM ; 20 % à l'étranger sur les marchés australiens, belges, canadiens, anglais, mais aussi aux États-Unis, en Russie, en Italie, en Grèce, en Suède ou au Japon... » précise Anne-Céline Humeau.

Ce qui fait la particularité de la société Humeau est une sandale emblématique des étés de plusieurs générations de jeunes français, revenue ces dernières années sur le devant de la scène, la célèbre Méduse, créée en 1946. Transparente, argentée ou acidulée, la sandale tressée, avec ses semelles à picots, a fait la réputation de la maison.

« Pour protéger ce savoir-faire de plasturgiste, nous avons développé

avec le concours de la douane une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la contrefaçon » souligne la dirigeante. « *Au moment de relancer la marque Méduse, nous avons constaté que le marché français n'était pas très lisible pour nos clients et qu'un grand nombre de contrefaçons de la sandale, fabriquées dans des PVC de mauvaise qualité et en provenance de l'étranger, envahissaient le marché* » précise-t-elle.

La société a mis en place une cellule de veille en interne et, avec l'aide de ses avocats, a pu faire reconnaître ses droits. Dans le même temps, la société a déposé une demande d'intervention auprès de la douane, qui lui assure une grande réactivité. « *En effet, nos sandales étant extrêmement saisonnières, il faut pouvoir agir vite et constater rapidement la contrefaçon, afin de faire cesser immédiatement les ventes avant la fin de la saison. Les services de la douane, qui nous accompagnent sur de nombreuses régions du monde, nous permettent cette réactivité. Ils nous offrent également la possibilité d'alerter l'importateur (et pas simplement la boutique revendeur) sur son délit* » ajoute Anne-Céline Humeau.



Fabricant français de chaussures pour enfants et unique injecteur français de bottes, sandales et sabots de loisirs en pvc et polyuréthane, Humeau-Beaupreau commercialise 1,8 millions de paires par an. Les produits sont vendus sous les marques UMO, Baudou, Méduse et Bopy, ainsi que sous les marques de ses clients. La société emploie 155 salariés en France.



**UN GROUPE INTERNATIONAL,
LEADER ET CRÉATEUR
DE SOLUTIONS ANTI-
CONTREFAÇONS SUR MESURE
POUR LA PROTECTION DES
MARQUES**

UNE PRÉSENCE MONDIALE

Créé en 1899, le groupe familial KURZ figure parmi les leaders mondiaux des technologies de couches minces et propose des produits de finition de surfaces, de décoration et de sécurité. Employant plus de 5000 personnes et fort de plus de 30 sites répartis dans le monde, son réseau étendu de filiales internationales, représentations et d'agences commerciales, lui permet de privilégier les circuits courts et d'offrir une assistance et un accompagnement personnalisés.

**DES DOMAINES DE COMPÉTENCE
TRÈS ÉTENDUS**

Avec un savoir-faire de longue date et sa présence dans de nombreuses industries (emballage, impression, automobile, électronique, pharmaceutique, alimentaire, vins et spiritueux, cosmétiques, textile...); Le Groupe KURZ élargit en permanence sa gamme de produits, de machines, de technologies et d'outils de marquages (ex : dorures, gaufrages).

KURZ est le leader reconnu depuis plus de 30 ans, comme spécialiste de la sécurité optique, fiduciaire pour les cartes bancaires, billets de banque, ainsi que pour de nombreux documents officiels (identitaires, timbres fiscaux...).

**DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR
COMBATTRE LA CONTREFAÇON**

Le Groupe KURZ élabore non seulement des solutions innovantes pour l'intégration de diverses fonctionnalités dans les matériaux de surface, mais aussi des solutions complètes d'étiquetage et de protection anti-contrefaçon, notamment avec le développement de ses propres logiciels pour l'authentification, l'identification et la traçabilité.

Par ces intégrations, le Groupe KURZ propose en tant qu'expert, des solutions complètes orientées vers l'avenir et le sur mesure, le tout dans le respect des contrats de confidentialités. Enfin, KURZ intègre dans ses processus de production de très nombreux engagements en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale.



Agenda.



10 oct.

BPI INNOGENERATION

AccorHotels Arena

12/13 oct.

LOSANGEXPO

Porte de Versailles

08/11 NOV.

MIF EXPO

Porte de Versailles

19/22 NOV.

MILIPOL PARIS

Paris-Nord Villepinte

PROCHAINEMENT

RENCONTRES DOUANE ENTREPRISES

Rendez-vous sur douane.gouv.fr



COORDONNÉES DES CELLULES CONSEIL AUX ENTREPRISES directement rattachées au pôle d'action économique de chaque direction régionale des douanes et droits indirects

Avant toute décision sur la mise en place de procédures douanières, prenez rendez-vous avec le pôle d'action économique de votre région.

MÉTROPOLE

AIX-EN-PROVENCE départements 04, 05, 13 (cantons d'Aix en Provence 1 et 2, Châteaurenard, Pélisanne, Salon-de-Provence, Trets), 83, 84
Tél : 09 70 27 91 09
Télécopie : 04 42 59 46 58
pae-provence@douane.finances.gouv.fr

AJACCIO (2B-2A)

Tél : 09 70 27 89 16
Télécopie : 04 95 51 39 00
pae-corse@douane.finances.gouv.fr

AMIENS dépt. 02, 60, 80
Tél : 09 70 27 11 00
Télécopie : 03 22 46 40 13
pae-picardie@douane.finances.gouv.fr

ANNECY dépt. 01, 74 (arrondissements de St-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains, Annecy)
Tél : 09 70 27 30 34
Télécopie : 04 50 51 00 68
pae-leman@douane.finances.gouv.fr

BAYONNE dépt. 40, 64
Tél : 09 70 27 58 30
Télécopie : 05 59 31 46 11
pae-bayonne@douane.finances.gouv.fr

BESANÇON dépt. 25, 39, 70, 90
Tél : 09 70 27 66 16
Télécopie : 03 81 81 81 32
pae-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

BORDEAUX dépt. 24, 33, 47
Tél : 09 70 27 55 82
Télécopie : 05 59 31 46 11 / 05 57 30 93 72
pae-bordeaux@douane.finances.gouv.fr

CAEN dépt. 14, 50, 61
Tél : 09 70 27 45 20
Télécopie : 02 31 39 46 00
pae-basse-normandie@douane.finances.gouv.fr

CHAMBÉRY dépt. 38 (arrondissement de Grenoble), 73, 74 (arrondissement de Bonneville)
Tél : 09 70 27 34 36
Télécopie : 04 79 85 28 61
pae-chambery@douane.finances.gouv.fr

CLERMONT-FERRAND dépt. 03, 15, 43, 63
Tél : 09 70 27 32 59
Télécopie : 04 73 34 79 30
pae-auvergne@douane.finances.gouv.fr

DIJON dépt. 21, 58, 71, 89
Tél : 09 70 27 64 34
Télécopie : 03 80 41 39 71
pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

DUNKERQUE dépt. 59 (arrondissement de Dunkerque), 62
Tél : 09 70 27 07 24 / 25
Télécopie : 03 28 61 33 27
pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr

LE HAVRE dépt. 76 (arrondissement du Havre)
Tél : 09 70 27 41 41
Télécopie : 02 35 19 51 36
pae-le-havre@douane.finances.gouv.fr

LILLE dépt. 59 (arrondissement de Lille)
Tél : 09 70 27 13 05
Télécopie : 03 28 36 36 78

Arrondissements de Valenciennes, Douai, Avesnes-sur-Helpe, Cambrai
Tél : 09 70 27 09 95
Télécopie : 03 27 45 80 25
pae-lille@douane.finances.gouv.fr

LYON dépt. 07, 26, 38 (arrondissements de Vienne, La Tour-du-Pin), 42, 69
Tél : 09 70 27 27 89 / 87 / 17
Télécopie : 04 78 42 88 39
pae-lyon@douane.finances.gouv.fr

MARSEILLE dépt. 13 (cantons d'Allauch, Arles, Aubagne, Berre-l'Étang, Gardanne, Istres, La Ciotat, Marignane, Marseille 1 à 12, Martigues, Salon-De-Provence, Vitrolle)
Tél : 09 70 27 84 29 / 26
Télécopie : 04 91 19 77 95
pae-marseille@douane.finances.gouv.fr

MONTPELLIER dépt. 30, 34, 48
Tél : 09 70 27 69 44
Télécopie : 04 67 58 79 15
pae-montpellier@douane.finances.gouv.fr

MULHOUSE dépt. 68
Tél : 09 70 27 78 26
Télécopie : 03 89 66 35 99
pae-mulhouse@douane.finances.gouv.fr

NANCY dépt. 54, 55, 57, 88
Tél : 09 70 27 75 48
Télécopie : 03 83 17 72 12
pae-nancy@douane.finances.gouv.fr

NANTES dépt. 44, 49, 53, 72, 85
Tél : 09 70 27 51 14
Télécopie : 02 40 73 37 95
pae-nantes@douane.finances.gouv.fr

NICE dépt. 06
Tél : 09 70 27 87 30
Télécopie : 04 93 16 94 81
pae-nice@douane.finances.gouv.fr

ORLÉANS dépt. 18, 28, 36, 37, 41, 45
Tél : 09 70 27 65 00
Télécopie : 02 38 62 92 73
pae-orleans@douane.finances.gouv.fr

ORLY (aéroport d'Orly)
Tél : 01 49 75 84 11
Télécopie : 01 49 75 84 01
pae-orly@douane.finances.gouv.fr

PARIS dépt. 75
Tél : 09 70 27 19 29
Télécopie : 01 42 40 47 90
Pour le n° EORI : 09 70 27 19 00
pae-paris@douane.finances.gouv.fr

PARIS-EST dépt. 77, 93, 94
Tél : 09 70 27 21 27 / 30
Télécopie : 01 60 17 85 77
Pour le n° EORI : 09 70 27 21 20
pae-paris-est@douane.finances.gouv.fr

PARIS-ouest dépt. 78, 91, 92, 95
Tél : 09 70 27 23 45 / 98
Télécopie : 01 34 51 30 78
Pour le n° EORI : 09 70 27 23 89
pae-paris-ouest@douane.finances.gouv.fr

PERPIGNAN dépt. 11, 66
Tél : 09 70 27 71 60
Télécopie : 04 68 50 51 61
pae-perpignan@douane.finances.gouv.fr

POITIERS dépt. 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87
Tél : 09 70 27 51 69
Télécopie : 05 49 42 32 29
pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr

REIMS dépt. 08, 10, 51, 52
Tél : 09 70 27 80 26 / 23
Télécopie : 03 26 40 96 88
pae-reims@douane.finances.gouv.fr

RENNES dépt. 22, 29, 35, 56
Tél : 09 70 27 51 46
Télécopie : 02 99 31 89 64
pae-bretagne@douane.finances.gouv.fr

ROISSY (aéroports de Roissy et du Bourget)
Tél : 01 48 62 62 88 / 75 28
Télécopie : 01 48 62 66 85
pae-roissy@douane.finances.gouv.fr

ROUEN dépt. 27, 76 (arrondissements de Rouen, Dieppe)
Tél : 09 70 27 39 11
Télécopie : 02 35 52 36 82
pae-rouen@douane.finances.gouv.fr

STRASBOURG dépt. 67
Tél : 09 70 27 77 36
Télécopie : 03 88 25 66 11
pae-strasbourg@douane.finances.gouv.fr

TOULOUSE dépt. 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
Tél : 09 70 27 60 00
Télécopie : 05 61 21 81 65
pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr

OUTRE-MER

GUADELOUPE dépt. 971
Tél : (0590) 41 19 40
Télécopie : (0590) 41 19 43
pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr

GUYANE dépt. 973
Tél : (0594) 29 74 73
pae-guyane@douane.finances.gouv.fr

LA RÉUNION dépt. 974
Tél : (0262) 90 81 00
Télécopie : (0262) 41 09 81
pae-reunion@douane.finances.gouv.fr

MARTINIQUE dépt. 972
Tél : (0596) 70 72 81
Télécopie : (0596) 70 73 65
pae-martinique@douane.finances.gouv.fr


MAYOTTE dépt. 976
Tél : (0269) 61 42 22
Télécopie : (0269) 62 02 07
pae-mayotte@douane.finances.gouv.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE dépt. 988
Tél : (00687) 26 53 00-00
Télécopie : (00687) 27 64 97
dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

POLYNÉSIE française dépt. 987
Tél : (00689) 40 50 55 58
Télécopie : (00689) 40 43 55 45
cce-polynesie@douane.finances.gouv.fr

SAINT-PIERRE-et-MIQUELON dépt. 975
Tél : (0508) 41 17 41
Télécopie : (0508) 41 41 94
dr-saint-pierre-et-miquelon@douane.finances.gouv.fr

PARUTION TRIMESTRIELLE

Directrice de la publication : Isabelle BRAUN-LEMAIRE
• Directrice de la rédaction : Stéphanie SMANIOITTO
• Rédacteur en chef : Bureau de la communication
• Crédits photos : COM DGDDI, Pixabay, UNIFAB, Gilbey Legal, Team France Export, Business France, Wiko, Humeau Beaupréau, IStock ©Yuri_Arcurs
• Conception, réalisation et régie publicitaire :
• Cithéa. www.citheacomcommunication.fr
• Parution : 2^e trimestre 2019
• Impression : Imprimerie MORSAULT
Imprimé en France  • Quantité : 20 100 exemplaires.
Ce magazine est imprimé sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement.
• ISSN 2431-3246 (imprimé) ; ISSN 2553-100X (en ligne)

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit intégrale ou partielle, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation de la société Cithéa communication, sauf dans les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle. Cithéa communication / Cithéa Stratégies - Tous droits réservés. Le magazine n'est en aucun cas responsable des photos, des textes et illustrations qui lui sont adressés. La société Cithéa communication ne saurait être tenue responsable pour toute erreur ou omission dans les textes et illustrations de la publication. Les informations contenues dans cet ouvrage sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Cithéa communication.

POUR L'UNIS
LA DISCRIMINATION
C'EST

NON !



L'Unis s'engage chaque jour
pour que l'immobilier
soit accessible à tous.

Pour plus d'informations :
www.unis-immo.fr



Direction générale des douanes et droits indirects

11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex



douane.gouv.fr



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)



[@douane_france](https://www.instagram.com/douane_france)



[DGDDI](https://www.linkedin.com/company/dgddi)



INFOS DOUANE SERVICE

0 811 20 44 44

Service 0,06 €/min
+ prix appel